

M R C D E C H A R L E V O I X - E S T

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

MRC DE
CHARLEVOIX-EST

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	David Touzin, 2006. Domaine public. Rivière Malbaie, dans le parc national des Hautes- Gorges-de-la-Rivière- Malbaie

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et Brigitte Beauvais, <i>Direction de la planification, de la recherche et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation du Québec (SHQ)</i>
Yvan Comeau, <i>Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Université Laval</i>
Fanny Côté, <i>Conseillère en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)</i>
Bernard Deschênes, <i>Agent de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des programmes clientèles</i>
Michel Desrosiers, <i>Organisateur communautaire, CSSS Québec-Nord</i>
Anne-Pierre Gagnon, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de Charlevoix</i>
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, <i>Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale</i>
Sylvie Germain, <i>Agente de développement rural, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix</i>
Doris Julien, <i>Directrice adjointe, développement local, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf</i>
Marie Leclerc, <i>Bénévole retraitée</i>
Yohann Maubrun, <i>Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Division du loisir communautaire et du développement social</i>
Jane Mitchell, <i>Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf</i>
Madeleine Tanguay, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de la Vieille-Capitale</i>

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-07-5 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. MRC de Charlevoix-Est.* Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 105 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Superficie	2 375 km ²
Population	16 240 hab.
Densité, MRC.....	7,2 hab./km ²
Nombre de municipalités.....	7
Territoires non organisés (TNO).....	2
Perspective démographique (2031/2006)....	-13,4 %
Total de ménages privés (SHQ, 2006)	6 705
Taux de propriété.....	72,6 %
Total d'unités locatives dans les logements collectifs	187

Les services

Santé et services sociaux

Centre hospitalier	1
CHSLD.....	3
Première ligne	6
Pharmacie.....	6
Soutien à domicile.....	5
Autres	2
Parcs et espaces verts.....	17
Espaces de participation et de loisirs	45
Commerces alimentaires.....	32
Centres commerciaux	3
Services bancaires	11

Type de construction résidentielle, 65+

Maison individuelle.....	2145
App. immeuble de moins de 5 étages	485
Appartement; duplex	305

Type de construction résidentielle, 65+

(suite)

Maison jumelée.....	125
Autre type de construction.....	15

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +, MRC	3 370
Baie-Sainte-Catherine	55
Clermont	660
La Malbaie	1 770
Mont-Élie.....	25
Notre-Dame-des-Monts	110
Sagard	30
Saint-Aimé-des-Lacs	200
Saint-Irénée	180
Saint-Siméon.....	345
Hommes de 65 ans +	1 530 (45,5 %)
Femmes de 65 ans +	1 835 (54,5 %)
Ménages privés, 65 ans +	3 125
Âge médian.....	45 ans
Aînés/pop. totale (%)	20,7 %
Baie-Sainte-Catherine	25,6 %
Clermont	21,2 %
La Malbaie	20,0 %
Mont-Élie.....	38,5 %
Notre-Dame-des-Monts	13,8 %
Sagard	28,6 %
Saint-Aimé-des-Lacs	18,5 %
Saint-Irénée	26,7 %
Saint-Siméon.....	26,5 %
Personnes 65 ans +, vivant seules.....	885
Femmes, vivant seules.....	620

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	1
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	3
<i>Évolution de la population générale</i>	3
<i>Densité de population</i>	7
<i>Indice de défavorisation sociale et matérielle</i>	7
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	9
<i>Les hommes et les femmes</i>	17
<i>L'état matrimonial des aînés</i>	19
<i>Les personnes seules</i>	20
POINTS SAILLANTS – LA POPULATION	21
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	23
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	23
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	25
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	30
<i>Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation</i>	30
<i>Les résidences privées pour aînés (RPA)</i>	33
<i>Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix-Est</i>	33
<i>Les services dans les habitations collectives</i>	37
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS	38
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS	41
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	45
POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS.....	47
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	48
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	48
<i>Îlots de chaleur</i>	50
3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	51

3.3	TRANSPORT COLLECTIF.....	55
3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	55
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRES	59
3.6	AUTRES SERVICES	61
	POINT SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES	63
4.	CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	64
	CONCLUSION.....	69
	LISTE DES TABLEAUX.....	70
	LISTE DES FIGURES.....	72
	LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	74
	NOTES MÉTHODOLOGIQUES	81
	BIBLIOGRAPHIE.....	88
ANNEXE 1.	TABLEAU DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024	93
ANNEXE 2.	RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	94
ANNEXE 3.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	95
ANNEXE 4.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	96
ANNEXE 5.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE CHARLEVOIX-EST	98
ANNEXE 6.	DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX-EST	99
ANNEXE 7.	LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	101
ANNEXE 8.	CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	102
ANNEXE 9.	INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC	103
ANNEXE 10.	BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....	105

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)* collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés (CADA)*, développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés (VADA)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes aînées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Ce document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Le présent document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait: **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.

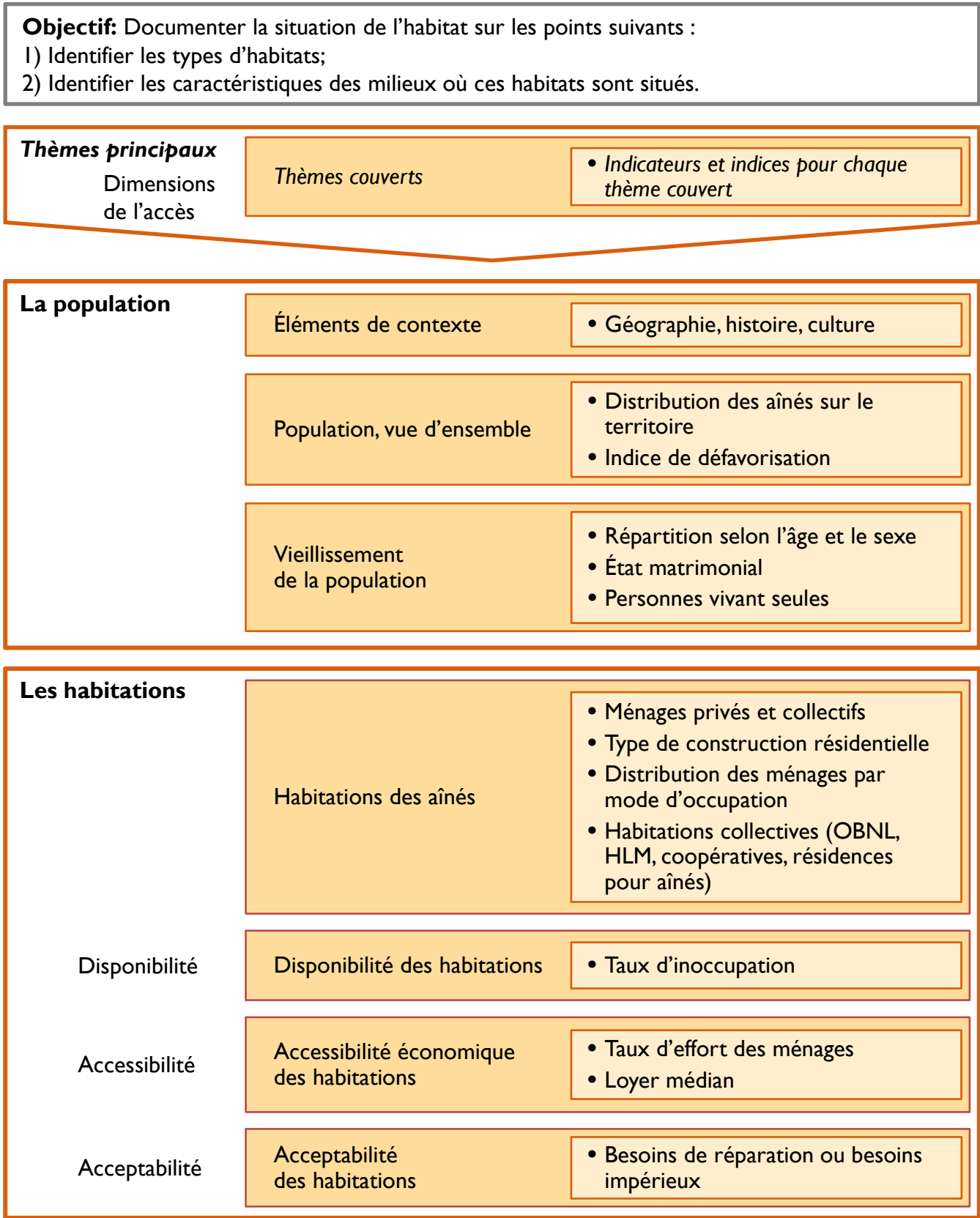


L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel



Thèmes principaux Dimensions de l'accès	Thèmes couverts	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs et indices pour chaque thème couvert
--	-----------------	--

L'environnement de services	Espaces verts, parcs et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts et parcs 	
	Espaces de participation sociale, communautaire et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques et autres installations municipales • Lieux de rassemblement • Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale 	
	Accessibilité géographique	Transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de transport collectif et adapté
		Services de santé et services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies • Services de soutien à domicile
		Commerces alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de services alimentaires
		Autres services	<ul style="list-style-type: none"> • Centres commerciaux • Services bancaires

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la **MRC de Charlevoix-Est**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés, dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de la MRC de Charlevoix-Est est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

I. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente la MRC de Charlevoix-Est et ses résidents, et jette un regard rapide sur sa culture, sa géographie et sa démographie.

I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

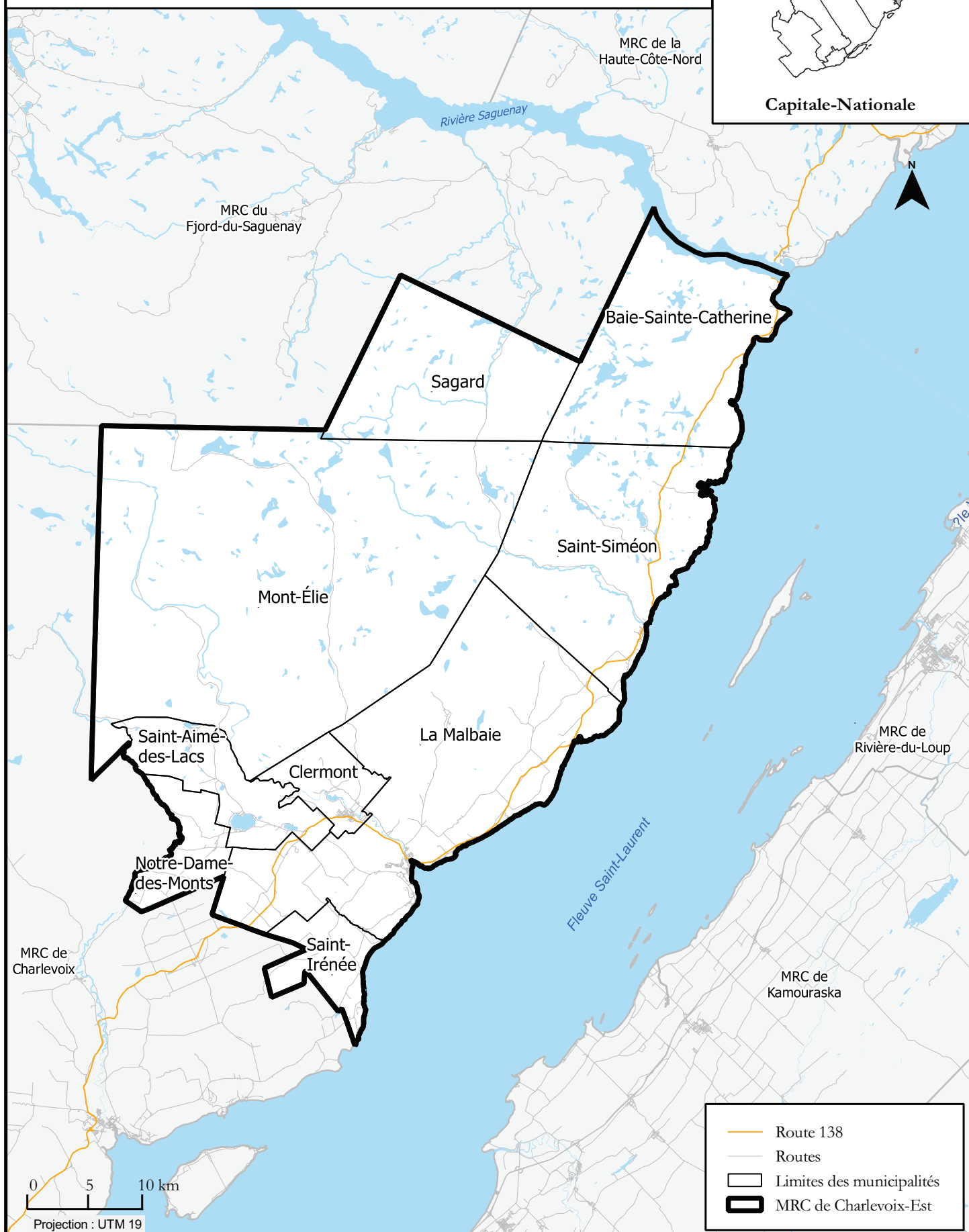
La MRC de Charlevoix-Est est divisée en sept municipalités et deux territoires non organisés (TNO). Son chef-lieu est la ville de Clermont. Cette MRC délimite l'extrémité est de la région de la Capitale-Nationale, aux abords du Saguenay. Située à 140 km au nord de la région métropolitaine de Québec, elle couvre une superficie de 2 375 km².

Au nord, la MRC s'étend un peu au-delà du 48^e parallèle, alors qu'au sud, elle est délimitée par le fleuve Saint-Laurent. Avec sa voisine à l'ouest – la MRC de Charlevoix –, elle devient la région historique et touristique de Charlevoix.

Milieu géographique accidenté, le secteur de la MRC de Charlevoix-Est a été à la fois un lieu de passage et d'accueil pour plusieurs nations amérindiennes et pour les colons européens venus s'installer sur ses côtes à la fin du 17^e siècle. L'espace habité de la MRC comprend deux milieux de vie distincts : le secteur côtier marqué par la proximité du fleuve; et, l'arrière-pays situé sur le plateau intermédiaire en territoire montagneux.

La MRC de Charlevoix-Est présente une faible densité de population, 7,1 habitants au kilomètre carré, comparativement à 34 habitants au km² pour la région de la Capitale-Nationale. Cette faible densité s'explique entre autres par le fait que 80 % de sa superficie est couverte de forêts. Ainsi, 91 % de sa population a investi 16 % de son territoire et les villes de Clermont et de La Malbaie concentrent près des trois quarts de la population de la MRC. (Bergeron, 2003)

**Figure 2. Carte de localisation de la
MRC de Charlevoix-Est dans la Capitale-Nationale**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

À l'échelle de la MRC, la majorité (87,4 %) des personnes occupées réside et travaille sur le territoire. Les autres travaillent soit dans la MRC de Charlevoix (5,3 %) ou dans la communauté métropolitaine de Québec (1,5 %). (MRC de Charlevoix-Est, 2011)

L'industrie de l'hébergement et des services de restauration domine, occupant 19 % de la population active de la MRC. L'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent davantage les travailleurs qu'ailleurs au Québec. Toutefois, « le domaine de la fabrication est peu développé. » Le secteur de la MRC de Charlevoix-Est avait, en 2004, un taux de chômage supérieur à la moyenne du Québec (MRC de Charlevoix-Est, 2011).

Comme plusieurs régions de montagnes et de nature, le secteur de Charlevoix-Est voit passer de nombreux résidents temporaires, vacanciers et touristes. En 2004, le département d'aménagement du territoire de la MRC avait identifié 1 624 résidences saisonnières sur le territoire de la MRC. Cela n'indique pas le nombre de personnes qui franchissent les frontières de la MRC, puisque ces résidences ne sont pas toutes occupées par des personnes de l'extérieur de la MRC, mais cela est un indice de l'ampleur des mouvements populationnels dans le secteur.

1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

La MRC de Charlevoix-Est est un espace principalement rural, à la géographie accidentée qui présente une faible densité de population. Ce chapitre explore la progression de la population de la région et de la MRC au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation sociale et matérielle dans la MRC.

Évolution de la population générale

Dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1), seules les MRC de Charlevoix-Est et de L'Île-d'Orléans ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 0,8 % et 2,2 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 132 et de 151 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Dans le Tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris

dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

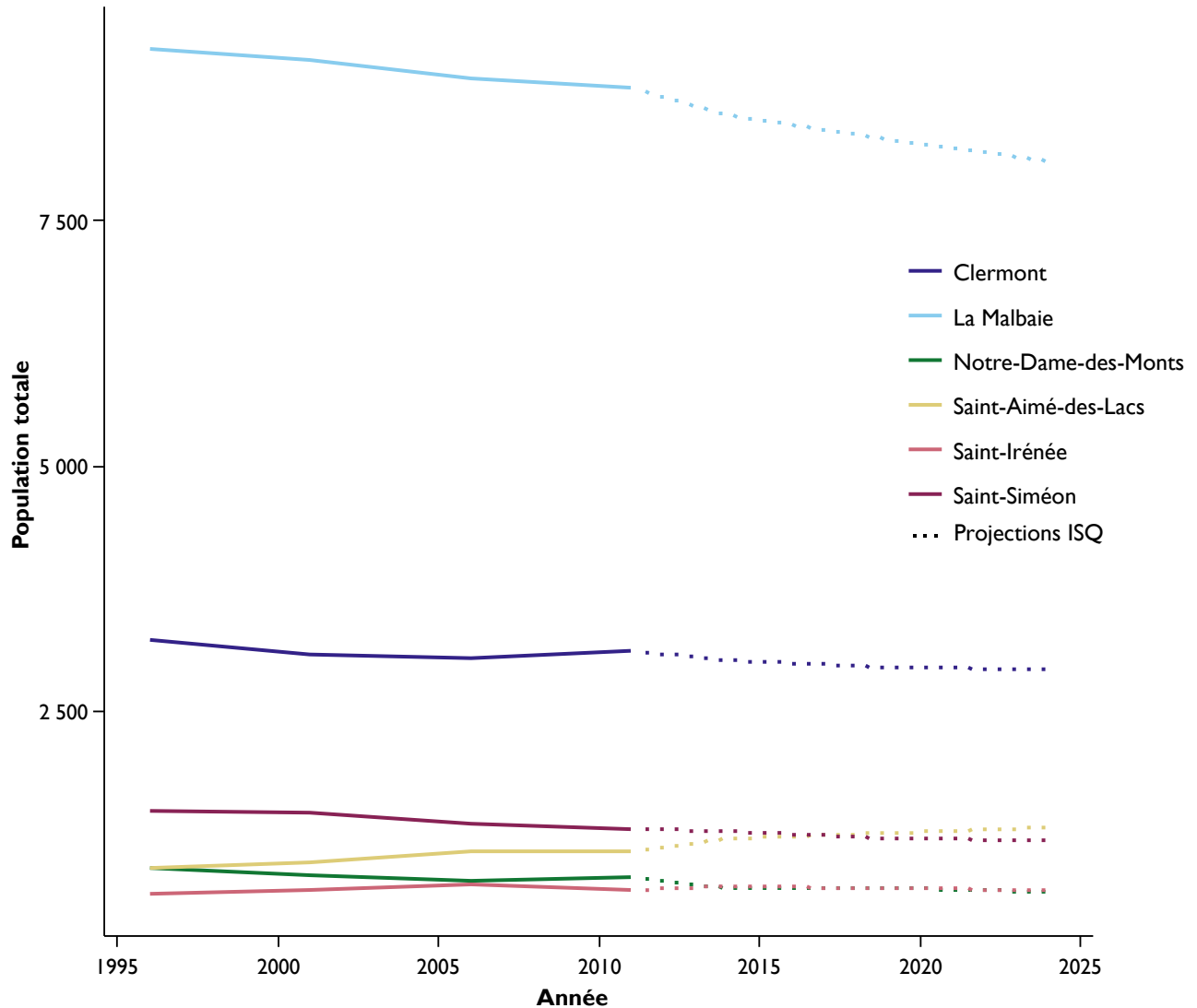


Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

La décroissance démographique vécue par la MRC de Charlevoix-Est n'est pas nouvelle, le déclin ayant débuté vers 1996. La diminution de la population a particulièrement affecté les municipalités et territoires situés au nord-est de la MRC : Baie-Sainte-Catherine, Notre-Dame-des-Monts, Sagard et Saint-Siméon. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse démographique : un accroissement naturel négatif depuis 1999 (c'est-à-dire qu'il y a plus de décès que de naissances dans ce secteur géographique); une migration interne généralement négative depuis 2001; les faibles apports migratoires internationaux et interprovinciaux; etc.

L'évolution démographique de la MRC de Charlevoix-Est au cours des vingt dernières années montre bien cette réalité (Figure 3). De plus, selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la population de la MRC diminuera au cours des prochaines années, passant de 16 240 en 2011, pour se situer aux environs de 14 840 habitants en 2024.

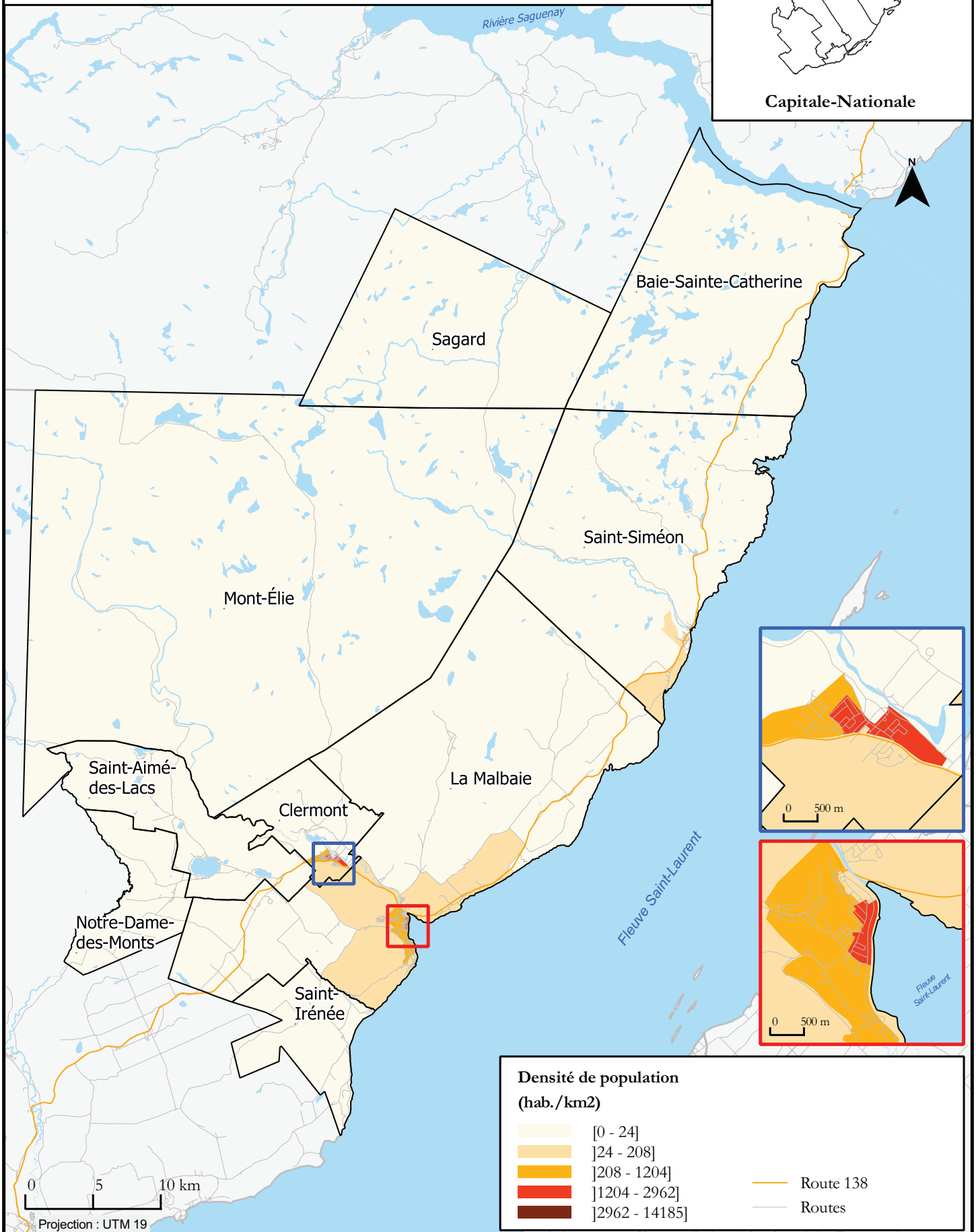
Figure 3. Évolution de la population totale, 1996-2024, municipalités de la MRC de Charlevoix-Est



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, compilation de la CMQ et ISQ (2009b)
Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.

Les projections illustrent un déclin sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs (voir Figure 3 et Annexe 1). Notre-Dame-des-Monts, Saint-Siméon et La Malbaie vivront les déclin populationnels les plus

Figure 4. Carte de la densité de la population, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

importants d'ici à 2024, alors que Saint-Aimé-des-Lacs sera la seule municipalité à croître au cours de la même période, sa population augmentant de 16,9 %, ce qui représenterait l'addition de 190 personnes. Il est à noter que les données des municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Mont-Élie et Sagard n'étaient pas disponibles dans les perspectives consultées.

Densité de population

En tant que zone rurale, la MRC de Charlevoix-Est se caractérise par une faible densité de population (7,1 hab./km²) (Statistique Canada, 2011) comme en témoigne la carte de densité de la population, à la Figure 4. La population habite principalement à Clermont et à La Malbaie qui présentent respectivement une densité de 62,8 et 19,3 hab./km². Ces secteurs sont identifiables par leur couleur plus foncée, indiquant qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans ces secteurs. Ce sont les centres-villes de Clermont et de La Malbaie qui sont plus densément peuplés. « Parce que les gens veulent être à proximité des services. » (*Informateur clé*)

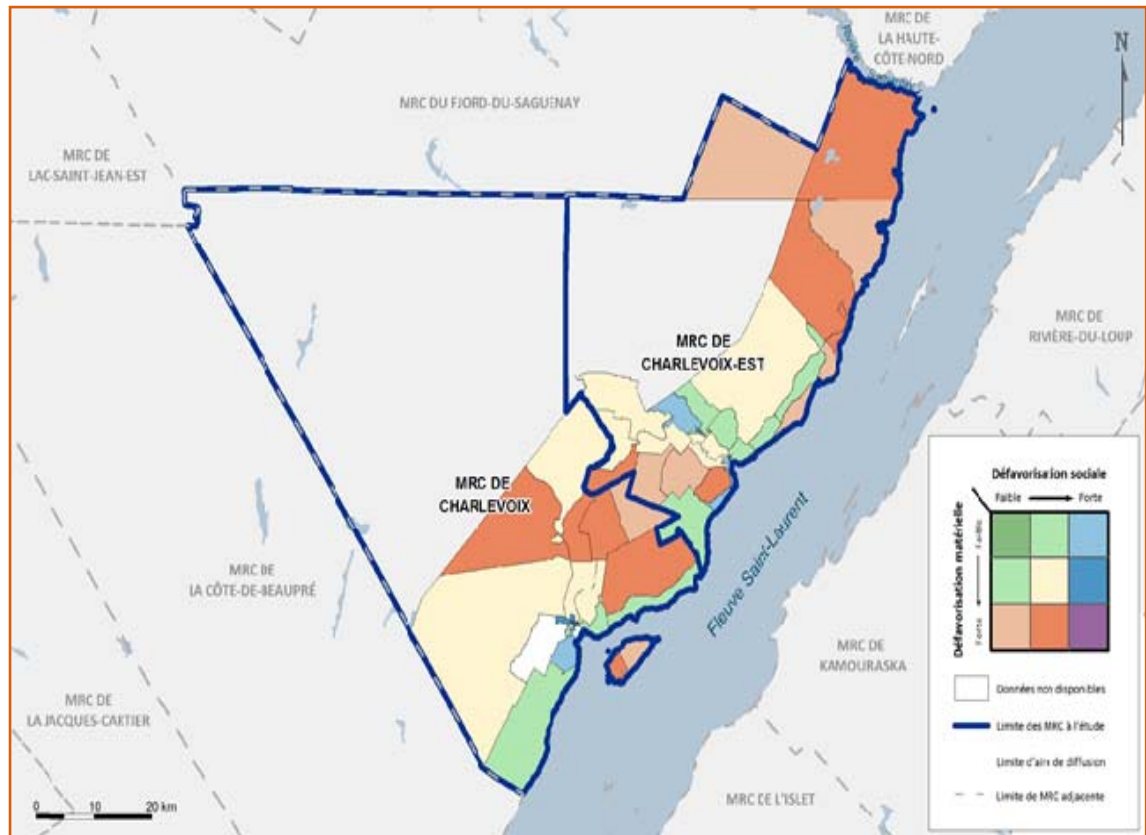
Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 5 résulte d'une analyse réalisée à l'échelle du CSSS de Charlevoix et d'une distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians sont regroupés et forment le groupe 2 (■, ■, ■).

La Figure 5 est tirée du portrait sur la défavorisation produit par le CSSS-Charlevoix en 2010 et est basée sur les données du recensement de 2006. Elle présente l'indice de défavorisation sociale et matérielle pour l'ensemble de son territoire, qui comprend à la fois les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix. Dans ce chapitre, il ne sera question que du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Figure 5.
Carte de
l'indice
régional de
défavorisation
sociale et
matérielle,
CSSS de
Charlevoix,
2006



Source : CSSS de Charlevoix, *Plan d'action local de santé publique. 2010 – 2015*, p. 12.

En analysant le secteur est, qui débute aux limites de la MRC de Charlevoix-Est, à Saint-Irénée, il est possible de voir qu'il existe de nombreuses aires de diffusion (AD) de faible ou de moyenne défavorisation sociale combinées à une forte défavorisation matérielle (■, ■), et ce de Sagard à Saint-Aimé-des-Lacs.

Le secteur situé à l'est de Saint-Aimé-des-Lacs et au nord de Clermont est celui qui présente les AD avec le plus fort taux de défavorisation sociale associé à une

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (Voir *Lexique*)

défavorisation matérielle moyenne (■). C'est le long de la frontière ouest de la MRC, dans le secteur de la Baie-Sainte-Catherine et dans la région ouest de Saint-Siméon que se trouve les AD avec les plus fort taux de défavorisation matérielle (■). Les AD les moins défavorisés de la MRC sont localisés le long des côtes et dans le secteur à l'est de La Malbaie, puisqu'ils présentent une défavorisation sociale et matérielle intermédiaire (■). Dans ce secteur géographique, il n'y a pas d'aires situées aux extrémités du spectre de défavorisation (■ ou ■). Il est intéressant de noter qu'aucune aire de diffusion de la MRC n'a été identifiée comme présentant une combinaison de forte

défavorisation sociale et matérielle. Cette absence de représentation à l'échelle des aires de diffusion ne signifie toutefois pas qu'il y ait absence de petits secteurs de défavorisation dans la MRC.

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population de la MRC de Charlevoix-Est vieillit, et ce, un peu plus rapidement que dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale ou à l'échelle du Québec. Trois indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian. Dans la MRC, ces trois indicateurs sont en forte hausse.

Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population aînée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9%	–
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6%	100%
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2%	2,5%
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	2,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7%	3,5%
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	2,3%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3%	1,2%
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7%	7,5%
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	80,3%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit de données no. 98-312-xcb2011006.

D'abord, comme on peut le voir dans le Tableau 2, la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population totale se situe à 15,9 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région de la Capitale-Nationale, ce pourcentage subit une légère augmentation pour s'établir à 17,6 %. À l'échelle des MRC de la région, ce sont les MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est qui présentent les proportions d'aînés les plus élevées, tous au-dessus de 20%. D'autre part, le tableau 2 indique aussi que 80,3 % des aînés de la Capitale-Nationale habitent dans le secteur Québec TÉ.

Dans la MRC de Charlevoix-Est, 20,7 % de la population a 65 ans et plus, ce qui représente 3 370 habitants. Afin de permettre une analyse plus précise de la situation dans la MRC, le Tableau 3 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour chacune des municipalités de la MRC ainsi que pour le Québec dans son ensemble.

Tableau 3. Proportion (%) par groupe d'âge, MRC de Charlevoix-Est, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9 %	12,4 %	25,8 %	29,9 %	8,8 %	7,1 %	15,9 %
MRC Charlevoix-Est	13,6 %	9,7 %	21,0 %	35,0 %	11,7 %	9,1 %	20,7 %
Baie-Sainte-Catherine	2,3 %	9,3 %	16,3 %	46,5 %	11,6 %	14,0 %	25,6 %
Clermont	13,6 %	9,6 %	21,3 %	34,3 %	10,9 %	10,3 %	21,2 %
La Malbaie	13,7 %	10,3 %	21,1 %	35,0 %	11,3 %	8,7 %	20,0 %
Mont-Élie	7,7 %	0,0 %	23,1 %	30,8 %	30,8 %	7,7 %	38,5 %
Notre-Dame-des-Monts	15,7 %	10,1 %	24,5 %	35,8 %	6,9 %	6,9 %	13,8 %
Sagard	9,5 %	9,5 %	14,3 %	38,1 %	23,8 %	4,8 %	28,6 %
Saint-Aimé-des-Lacs	15,3 %	8,8 %	23,1 %	34,3 %	11,1 %	7,4 %	18,5 %
Saint-Irénée	11,9 %	7,4 %	15,6 %	38,5 %	15,6 %	11,1 %	26,7 %
Saint-Siméon	11,5 %	8,1 %	20,4 %	33,5 %	15,0 %	11,5 %	26,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit de données no. 98-312-xcb2011006.

Ce tableau permet de constater que moins d'une personne sur cinq, vivant à Baie-Sainte-Catherine, Sagard, Mont-Élie, Saint-Irénée ou Saint-Siméon, a moins de 24 ans; alors qu'à l'autre bout de la pyramide des âges, les personnes de 65 ans et plus représentent entre 25 % et 38 % de la population. C'est à Baie-Sainte-Catherine, Mont-Élie et Sagard que l'écart entre la proportion de jeunes et celle de âgées de 65 ans et plus est le plus important. La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus est la plus importante à Baie-Sainte-Catherine (14%), Saint-Siméon (11,5 %), Saint-Irénée (11,1 %) et Clermont (10,3 %).

Phénomène particulier dans la région, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts présente un certain équilibre entre les jeunes et les aînés. Les moins de 14 ans (15,7 %) y représentent une plus grande proportion de la population que les personnes de 65 ans et plus (13,8 %). Cela confirme ce qui avait été soulevé par un informateur clé lors de la rencontre : « *Notre-Dame-des-Monts, c'est la municipalité la plus jeune de Charlevoix-Est.* » L'explication de la relative jeunesse de cette municipalité tiendrait dans la venue, au cours des dernières années, de jeunes familles attirées par le faible coût des terrains ainsi que par la présence d'équipements publics visant les jeunes familles.

À l'heure actuelle, dans la MRC de Charlevoix-Est, ce sont les personnes âgées de 45 à 64 ans qui sont les plus nombreuses, en moyenne. Ce phénomène est particulièrement vrai à Baie-Sainte-Catherine où ce groupe représente 46,5 % de la population comparativement à 29,9 % dans l'ensemble du Québec. Les informateurs clés rencontrés ont aussi tenu à rappeler que bien que les données présentées traitent de la municipalité de La Malbaie dans son ensemble, cette municipalité regroupe des secteurs différents qui présentent des réalités parfois très contrastées. Un informateur clé affirmait d'ailleurs que le secteur « Saint-Fidèle est beaucoup plus âgé » que l'ensemble de la municipalité.

Tableau 4. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de Charlevoix-Est, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'aînés par rapport à la population...	
			...totale	...aînée de la MRC
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	100%
Baie-Sainte-Catherine	204	55	27,0%	1,6%
Clermont	3 118	660	21,2%	19,6%
La Malbaie	8 862	1 770	20,0%	52,5%
Mont-Élie	77	25	32,5%	0,7%
Notre-Dame-des-Monts	815	110	13,5%	3,3%
Sagard	117	30	25,6%	0,9%
Saint-Aimé-des-Lacs	1 073	200	18,6%	5,9%
Saint-Irénée	674	180	26,7%	5,3%
Saint-Siméon	1 300	345	26,5%	10,2%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit de données no. 98-312-xcb2011006.

Analysant la proportion de personnes âgées dans chacune des municipalités, il ressort que ce sont les plus petites municipalités (Mont-Élie, Baie-Sainte-Catherine, Sagard) qui présentent la plus forte proportion d'aînés dans leurs communautés. Toutefois, à l'échelle de la MRC (Tableau 4), il est à noter que des 3 370 personnes de 65 ans et plus vivant dans ce secteur géographique, 52,5 % habitent à La Malbaie, 19,6 % à Clermont, et 10,2 % à Saint-Siméon. Ces trois municipalités regroupent ainsi 82,3 % de la population aînée de la MRC.

Tableau 5. Évolution de l'âge médian et de la proportion de personnes de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, (2009). Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Selon les projections démographiques produites par l'ISQ (2009), la proportion du groupe des personnes âgées de 65 ans et plus s'élèvera à 29,1 % dans la Capitale-Nationale en 2031. L'âge médian de la région augmentera de 7 ans, passant de 46,7 à 53,7 ans. À l'échelle de la MRC de Charlevoix-Est et toujours selon ces prévisions, un peu plus du tiers (37,5 %) des habitants de la MRC de Charlevoix-Est sera âgé de 65 ans et plus en 2031. Cela fera en sorte que la MRC comptera la deuxième plus grande proportion de personnes âgées de la région de la Capitale-Nationale, après Charlevoix (40,6 %) et juste devant la MRC de L'Île-d'Orléans (34,5 %). Troisième indicateur de vieillissement d'une population, l'âge médian suivra la même tendance et fera un saut d'un peu plus de 10 ans, passant de 45,4 à 55,6 ans dans la MRC.

Ce même phénomène sera aussi perceptible avec l'augmentation de la proportion d'aînés au sein de la population. De 20,8% en 2011, la proportion des 65 ans et plus atteindra 37,5 % de la population en 2031.

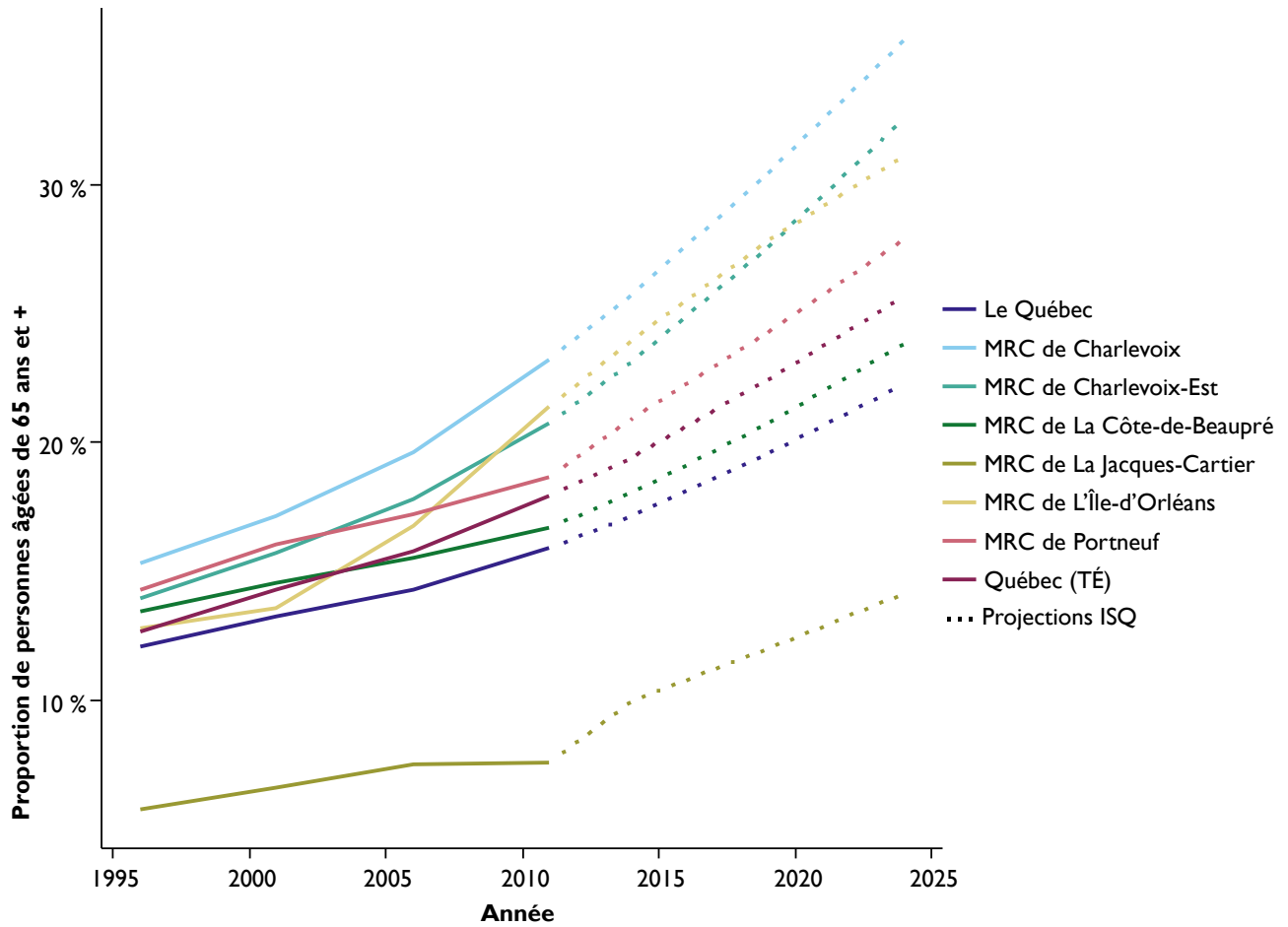
L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la

L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2009) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

Capitale-Nationale (Figure 6). Cette croissance atteindra 29 % pour l'ensemble de la Capitale-Nationale sur cette période, une augmentation un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec (26 %). Ainsi, en 2011, les trois indicateurs montrent clairement une tendance vers le vieillissement démographique. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population.

Afin de contribuer à la planification des années à venir, la Figure 6 présente l'évolution de la proportion d'aînés dans les MRC de la Capitale-Nationale en combinant les données de recensement de 1996, 2001, 2006 et 2011 aux projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024. Ces projections ont été produites en 2008 selon le scénario A-Référence. Ce scénario se base sur l'estimation au 1^{er} juillet 2006 de Statistique Canada avec un arrimage sur l'estimation de 2007 de l'ISQ, ainsi que sur des indicateurs disponibles en 2008 (ISQ, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 Édition 2009). La Figure 7 montre cette même évolution pour les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est. La Figure 7 fait de même pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Finalement, la Figure 8 permet de regarder de plus près l'évolution de la proportion d'aînés (65 ans et plus) à l'échelle des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est.

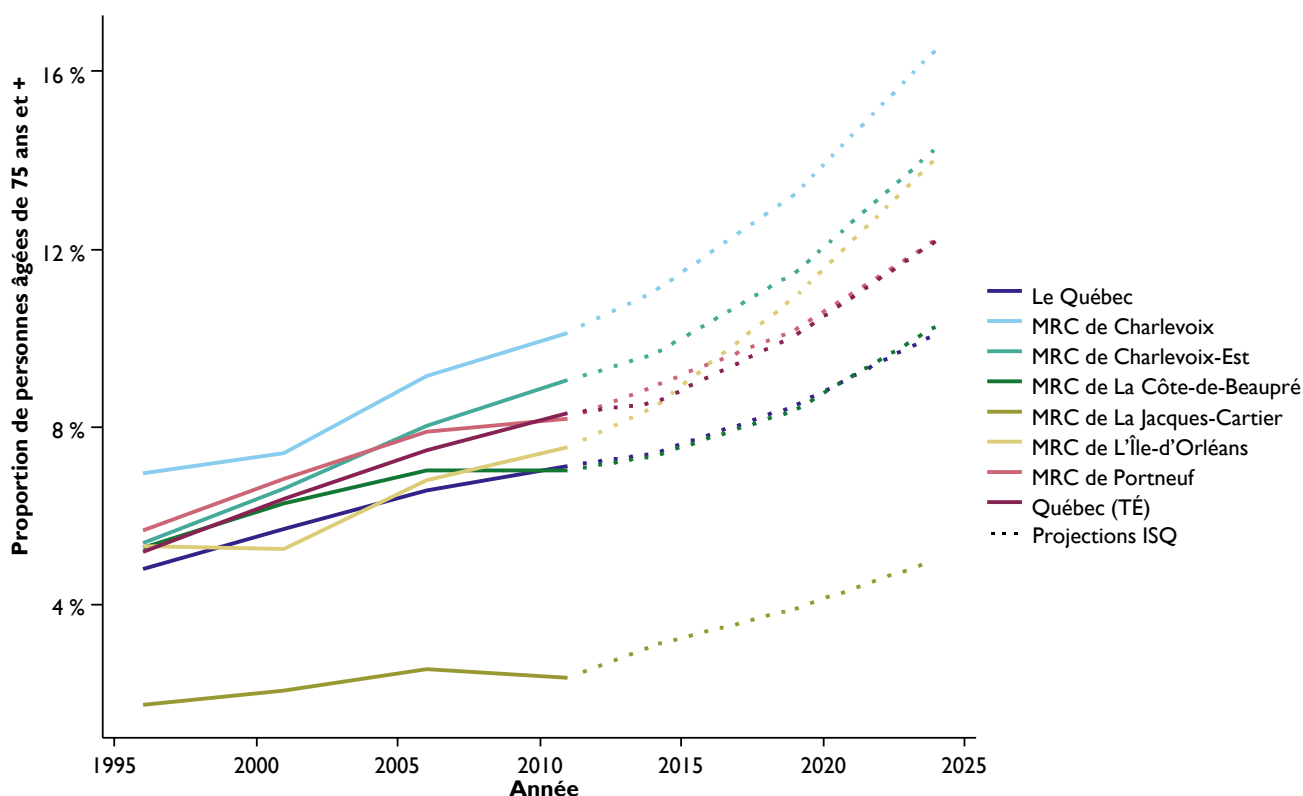
Figure 6. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009).
 Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

La Figure 6 montre la courbe de croissance de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans les MRC de la Capitale-Nationale ainsi qu'au Québec. La première chose à remarquer est la faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC de La Jacques-Cartier. En 2024, la proportion de personnes de 65 ans et plus dans cette MRC (14,1 %) sera encore moins élevée qu'elle ne l'était sur l'ensemble du territoire québécois en 2006 (14,3 %) ou dans la MRC de Charlevoix en 1996 (15,3 %). La Jacques-Cartier est aussi la seule MRC de la Capitale-Nationale où la proportion des personnes âgées des 65 ans et plus est moins élevée que dans l'ensemble du Québec, et ce pour l'ensemble de la période analysée. À l'opposé, en 2024, les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix présenteront les proportions les plus élevées de personnes âgées de 65 ans et plus de la région de la Capitale-Nationale (32,6 % et 35,7 % respectivement).

Figure 7. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale

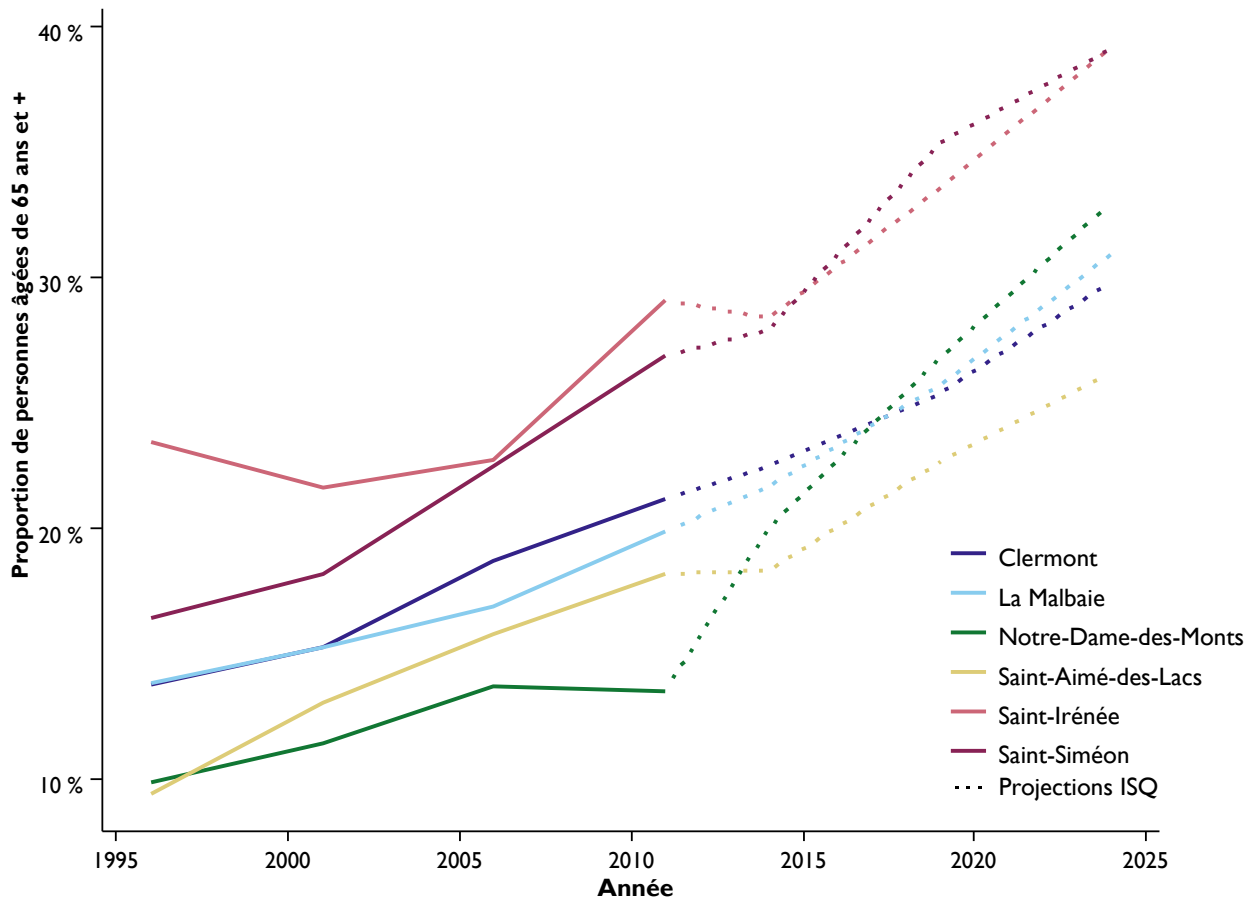


Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009).
 Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

L'augmentation de la proportion de personnes plus âgées par rapport à l'ensemble de la population est en partie due à l'augmentation de l'espérance de vie. La figure 7 permet d'illustrer ce phénomène. On peut y voir l'évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024. Chacune des MRC tend à suivre une progression semblable, mise à part la MRC de L'Île-d'Orléans qui connaîtra la croissance la plus rapide de sa population de personnes âgées de 75 ans et plus au cours de cette période. De 7,5 % en 2011, les personnes âgées de 75 ans et plus représenteront 14 % de la population en 2024 dans cette MRC.

En 2024, Charlevoix-Est regroupera une proportion similaire (14,3 %) de personnes considérées très âgées, les personnes de 75 ans et plus. En 2024, c'est toutefois la MRC de Charlevoix qui accueillera la plus forte proportion de ce segment de population, soit 16,5 %.

Figure 8. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, entre 1996 et 2024, par municipalités, MRC de Charlevoix-Est

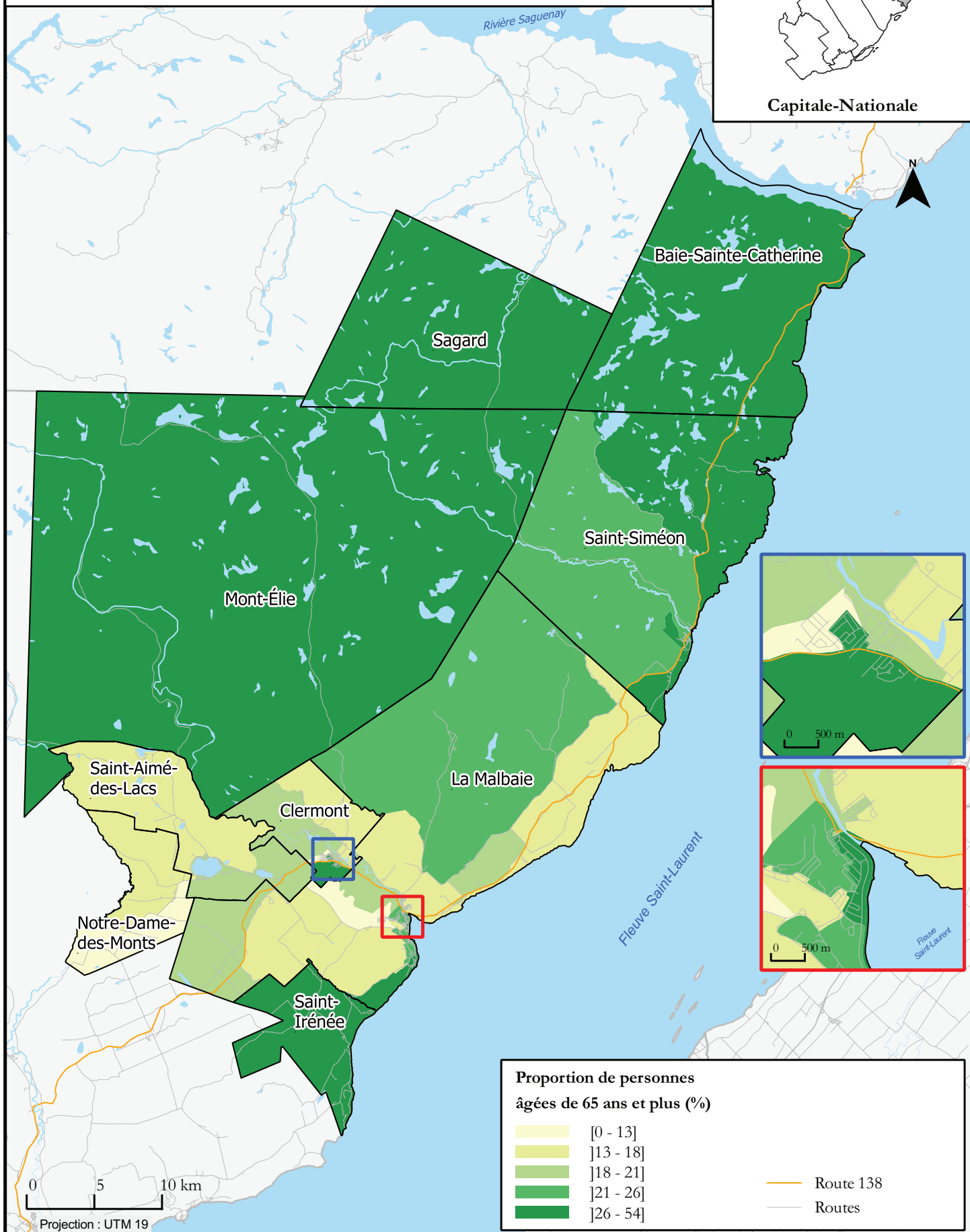


Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009) Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

En 1996, deux municipalités de la MRC de Charlevoix-Est comprenaient une proportion d'aînés inférieure à celle du Québec (12,1 %) à la même époque. Il s'agissait de Notre-Dame-des-Monts (9,9 %) et Saint-Aimé-des-Lacs (9,4 %). Quinze ans plus tard, en 2011, il n'y avait qu'à Notre-Dame-des-Monts que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus demeurait en dessous de la moyenne provinciale (13,5 % par rapport à 15,9 % pour le Québec). Voir les détails sur la distribution des groupes d'âge par municipalité à l'annexe 2.

Il est important de noter que la combinaison de ces deux sources de données donne parfois lieu, comme c'est le cas à la figure 7, à des interruptions de progression. Par exemple, pour Saint-Irénée, la figure semble indiquer un déclin de cette proportion entre 2011 et 2014. En fait, l'ISQ sous estimait la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011. La progression de la proportion d'aînés dans cette municipalité a

Figure 9. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, par aire de diffusion et par municipalité, MRC de Charlevoix-Est, 2011



été plus rapide que celle prévue en 2009 par l'ISQ. Une réactualisation des projections avec les données de 2011 rétablirait probablement la situation.

Les perspectives démographiques montrent qu'en 2024, toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est accueilleront des proportions plus importantes d'ânés que l'ensemble du Québec. Les proportions variant de 26,2 % à Saint-Aimé-des-Lacs à 39,3 % à Saint-Irénée. La proportion de ce même groupe d'âge pour le Québec se situera à 22,3 % cette même année.

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

En 2011, ce sont les municipalités situées aux pourtours du territoire de la MRC – Saint-Irénée, Baie-Sainte-Catherine, Mont-Élie et Sagard – qui présentent les plus fortes proportions d'ânés de la MRC de Charlevoix-Est. Les secteurs sud de Clermont ainsi que la portion centrale de La Malbaie qui suit le long du littoral ont aussi des proportions importantes de population âgée de 65 ans et plus, comme en témoigne la carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population présentée à la Figure 9. Cela contraste avec la plus faible proportion d'ânés dans certaines aires de diffusion des secteurs de Notre-Dame-des-Monts, de Saint-Aimé-des-Lacs, de Clermont et de La Malbaie. Afin de permettre la comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est présentée à l'Annexe 3.

Lors de la visite effectuée avec des informateurs clés du secteur, il a été avancé que de nombreux jeunes retraités s'installent dans la région de Saint-Irénée, et dans ce coin-là « il y a beaucoup de néo-ruraux » (*Informateur clé*), ce qui influencerait à la hausse la proportion de la population âgée du secteur. Ces « néo-ruraux » sont des gens venus des régions urbaines pour s'établir dans des milieux ruraux au moment de leur retraite. Selon les informateurs clés, il y a de ces nouveaux résidents dans toutes les municipalités de la MRC. D'autre part, il a été mentionné que les « gens de La Malbaie vont rester à La Malbaie. Les gens de Clermont vont demeurer à Clermont. Mais les autres, en vieillissant, tendent à se tourner vers La Malbaie et Clermont. Parce qu'ils s'approchent des services. »

Les hommes et les femmes

Le Tableau 5 montre que la proportion de femmes est plus élevée que celle des hommes chez les 65 ans et plus et que cette proportion augmente chez les 75 ans et plus, mis à part à Saint-Aimé-des-Lacs, où la proportion d'hommes demeure plus grande, même chez les personnes très âgées. De façon générale, dans les autres secteurs géographiques, ce sont les femmes qui sont plus présentes dans cette catégorie d'âge. Dans le groupe des 75 ans et plus, les femmes deviennent de plus en plus majoritaires,

surtout dans les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont et La Malbaie, où elles représentent 60 % et plus de ce groupe d'âge.

Tableau 6. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, MRC de Charlevoix-Est, en 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% hommes 65 ans et +	% hommes 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans et +	% femmes 65 ans et plus	% femmes 75 ans et plus
MRC de Charlevoix-Est	3365	925	605	45,5 %	41,2 %	970	865	54,5 %	58,8 %
Baie-Sainte-Catherine	55	15	10	45,5 %	40,0 %	15	15	54,5 %	60,0 %
Clermont	660	155	125	42,4 %	39,1 %	185	195	57,6 %	60,9 %
La Malbaie	1765	500	300	45,3 %	39,2 %	500	465	54,7 %	60,8 %
Mont-Élie	35	10	5	42,9 %	50,0 %	15	5	57,1 %	50,0 %
Notre-Dame-des-Monts	110	20	25	40,9 %	45,5 %	35	30	59,1 %	54,5 %
Sagard	20	15	0	75,0 %	-	5	0	25,0 %	-
Saint-Aimé-des-Lacs	195	60	40	51,3 %	53,3 %	60	35	48,7 %	46,7 %
Saint-Irénée	195	60	35	48,7 %	46,7 %	60	40	51,3 %	53,3 %
Saint-Siméon	350	90	70	45,7 %	45,2 %	105	85	54,3 %	54,8 %

Source: Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 au catalogue de Statistique Canada. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

En ce qui a trait aux projections de répartition de cette augmentation entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031, le Tableau 7 montre que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est.

Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans la MRC de Charlevoix-Est, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,028. Cela signifie que la population masculine augmentera de 2,8 % par année. Après un an, il y aura 2,8 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 2,8 % plus d'hommes qu'après la première année, donc à peu près 5,6 % de plus par rapport à la population initiale.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge. Malgré cela, on constate que les hommes demeureront moins nombreux (2 560) que les femmes (2 785) dans ce groupe d'âge en 2031 dans la MRC de Charlevoix-Est. Dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus fera en sorte qu'ils deviendront plus nombreux que les femmes parmi les personnes de ce groupe d'âge.

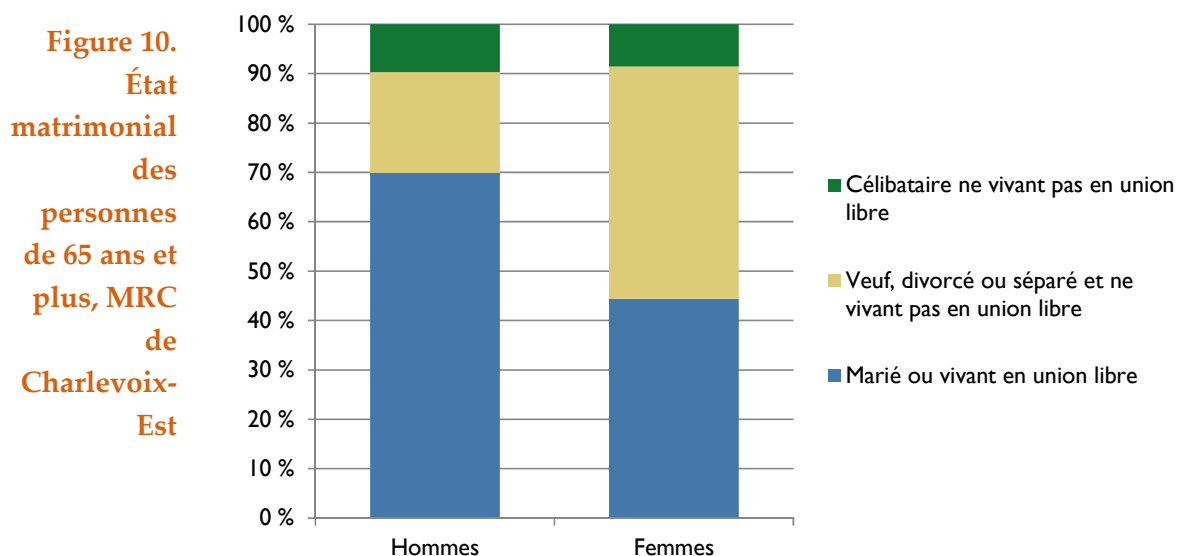
Tableau 7. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

Source: ISQ (2009). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

L'état matrimonial des aînés

En 2011, la majorité des aînés de la MRC de Charlevoix-Est sont mariés ou vivent en union libre. Cela est tout particulièrement le cas des hommes, puisque 70 % d'entre eux vivent en couple, alors que cette proportion se situe à 44 % pour les femmes.



Source: Statistique Canada, *Recensement 2011*, Produit no. 98-312-XCB2011006. Calculs de l'IVPSA.

Il existe aussi une grande disparité entre les sexes en ce qui concerne les personnes ne vivant pas en union libre, 20 % des hommes et 47 % des femmes sont veuf(e)s, divorcé(e)s ou séparé(e)s. Une proportion similaire d'hommes (10 %) et de femmes (9 %) sont célibataires.

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seuls. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

Dans la MRC de Charlevoix-Est, 3 125 aînés vivent en ménages privés, et parmi eux, 885 vivent seuls en 2011. Ces personnes seules sont principalement des femmes, ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Toutefois, en regardant la proportion de personnes seules selon le sexe, au Tableau 8, il ressort que les femmes sont non seulement plus nombreuses, mais une proportion plus élevée de femmes que d'hommes vit seule.

Tableau 8. Nombre et proportion d'aînés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, MRC de Charlevoix-Est, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
MRC de Charlevoix-Est	150	115	290	330	16,9 %	21,3 %	31,0 %	43,4 %
Baie-Sainte-Catherine	0	5	5	5	0 %	50,0 %	33,3 %	33,3 %
Clermont	30	30	65	90	20,0 %	28,6 %	37,1 %	54,5 %
La Malbaie	80	55	150	175	16,5 %	20,4 %	30,9 %	41,7 %
Notre-Dame-des-Monts	5	5	10	10	25,0 %	25,0 %	28,6 %	40,0 %
Sagard	5	0	10	5	50,0 %	0 %	100 %	100 %
Saint-Aimé-des-Lacs	15	10	15	15	27,3 %	25,0 %	25,0 %	37,5 %
Saint-Irénée	10	5	15	10	20,0 %	14,3 %	27,3 %	25,0 %
Saint-Siméon	10	10	35	25	11,1 %	16,7 %	36,8 %	45,5 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

Source : Statistique Canada. Recensement de 2011, Produit no. 98-312-XCB2011031.



Une attention particulière doit être portée à l'analyse du Tableau 8. Les données de Statistique Canada ont toutes été arrondies par l'organisme afin de préserver la confidentialité (voir Notes méthodologiques). Cette procédure signifie que les données

ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ni dans chacune des bases de données utilisées. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres, comme c'est le cas dans les municipalités de Baie-Sainte-Catherine et Sagard, étant donné les distorsions qui peuvent découler de ce processus.

Le Tableau 8 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités de la MRC. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir qu'en 2011 dans la MRC de Charlevoix-Est 16,9 % des hommes âgés entre 65 et 74 ans vivent seuls, alors que chez les femmes du même âge cette proportion se situe à 31,0 %. En vieillissant, la proportion de femmes vivant seules augmente à 43,4 % parmi celles qui sont âgées de 75 ans et plus. Les hommes du même âge sont proportionnellement moins nombreux dans cette situation, puisque 21,3 % d'entre eux vivent seuls.

En analysant les données des municipalités de la région, il apparaît que dans la population âgée de 75 ans et plus, c'est à Clermont (54,4 %), Saint-Siméon (45,5 %) et à La Malbaie (41,7 %) que se trouvent les plus fortes proportions de femmes vivant seules. Les hommes du même âge sont proportionnellement moins nombreux à vivre seuls.

POINTS SAILLANTS – LA POPULATION

- La MRC de Charlevoix-Est est un espace principalement rural, à la géographie accidentée qui présente une faible densité de population.
- La population de la MRC se concentre principalement dans les secteurs urbains de La Malbaie et de Clermont.
- Alors que le secteur situé à l'est de Saint-Aimé-des-Lacs et au nord de Clermont est celui qui présente le plus fort taux de défavorisation sociale, c'est le long de la frontière ouest de la MRC, dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine et dans la région ouest de Saint-Siméon que se trouve le plus fort taux de défavorisation matérielle. Les secteurs les moins défavorisés de la MRC sont localisés le long des côtes, à l'est de La Malbaie.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon plus prononcée dans la MRC de Charlevoix-Est que dans l'ensemble de la Capitale-Nationale et du Québec.
- Dans la région, seules les MRC de Charlevoix-Est et de L'Île-d'Orléans ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011.

POINTS SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- Les projections illustrent un déclin sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Siméon et La Malbaie vivront les déclins populationnels les plus importants d'ici à 2024.
- La MRC de Charlevoix-Est présente une diversité socio-économique, comme en témoigne les différences entre les aires de diffusion de la carte de défavorisation. Toutefois, la région de La Malbaie est celle qui présente le plus faible taux de défavorisation économique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des aires de diffusion présentant une forte défavorisation sociale.
- Il y a davantage de femmes que d'hommes âgés de 65 ans et plus dans la MRC, comme c'est le cas dans la majorité des municipalités. Toutefois, la majorité des personnes âgées qui vivent seules sont des femmes.
- Le nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.
- Les trois principaux indicateurs du vieillissement de la population sont présents dans la MRC : la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est importante et augmente plus rapidement que dans d'autres secteurs géographiques de la région. L'âge médian sera l'un des plus élevées de la région en 2031, atteignant 55,6 ans.
- Dans la MRC, Notre-Dame-des-Monts est la municipalité la plus jeune (ayant la plus faible proportion d'aînés et la plus importante proportion de personnes âgées de 14 ans et moins). C'est à Mont-Élie (38,5 %) et Sagard (28,6 %) que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est la plus importante ; alors que ce sont les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, Saint-Irénée et Clermont qui accueillent la plus grande proportion de personnes âgées de 75 ans et plus (entre 10,3 % et 14 %).
- Dans Charlevoix-Est, des 3 125 personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé, 885 vivent seules. Parmi elles, un peu plus de la moitié (445) est âgée de 75 ans et plus.

2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis le document présentera des données spécifiques à la MRC de Charlevoix-Est concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90% des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 22).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011) Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 9. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	1 18 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	1 750	675	1 075	360	1 390
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	1 325	490	835	465	860
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	480	345	135	340	140
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	695	375	310	435	260
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	1 28 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 9) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

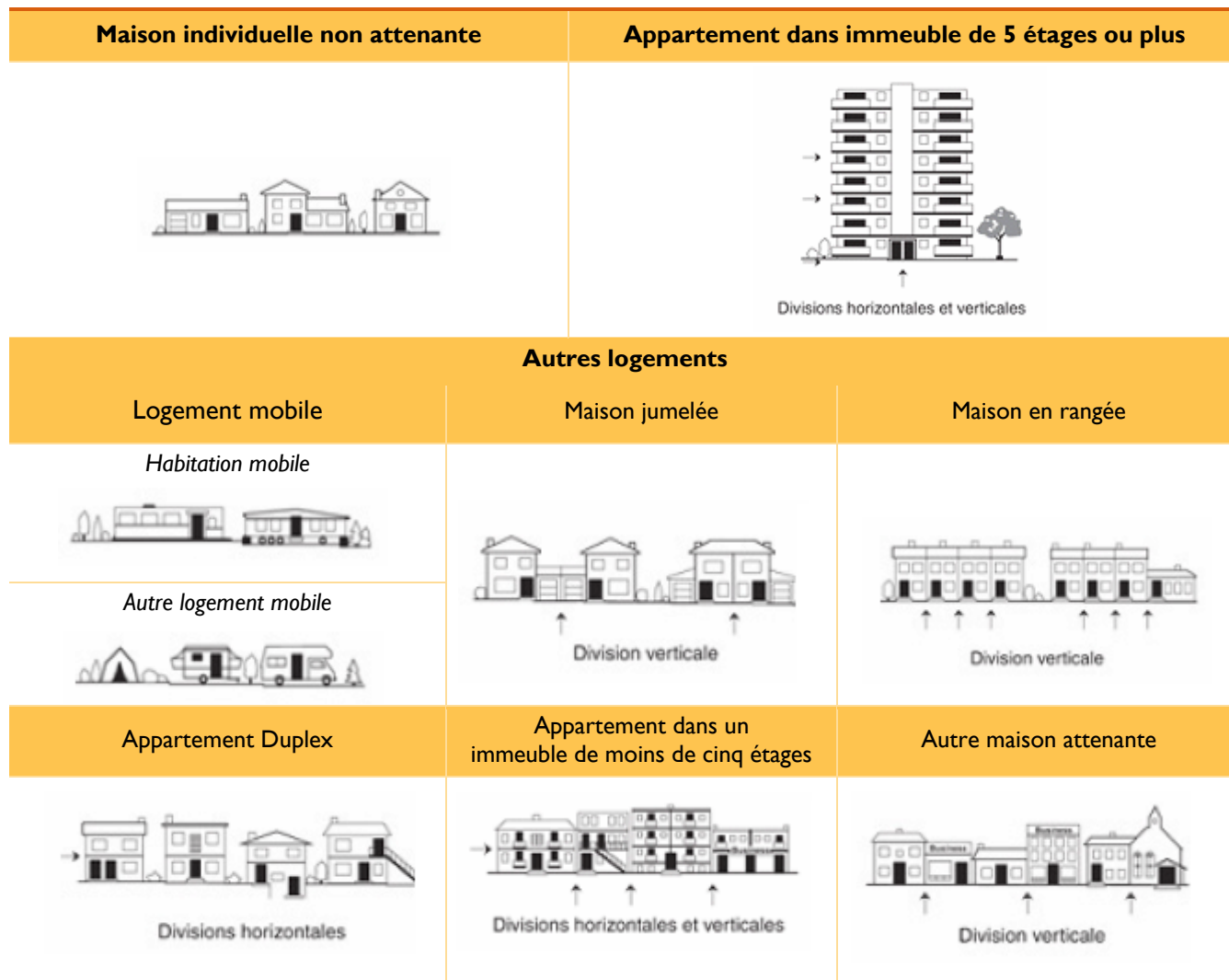
Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 11 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 11. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011



Source : Statistique Canada, 2011, *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. La municipalité de Saint-Siméon a d'ailleurs adopté un règlement pour les maisons intergénérationnelles avec exemption de taxes de services. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 10. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou plus	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne

présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le *territoire équivalent de Québec (TÉ)*. Dans la MRC de Charlevoix-Est, 69,3 % des personnes de 65 ans et plus habitent dans une maison individuelle. Ce pourcentage est supérieur à celui de l'ensemble du Québec, où un aîné sur deux (49,4 %) vit dans ce type de construction. D'autre part, 15,6 % des aînés de la MRC habitent dans un immeuble de moins de cinq étages, 10,1 % dans un duplex et 4,0 % dans un jumelé.

Malgré cette réserve, notons que c'est dans les municipalités de La Malbaie et de Clermont que la proportion d'aînés de ménages privés vivant dans une maison individuelle est le plus bas, soit 63,1 % et 61 %. Ce sont aussi ces deux municipalités qui regroupent la plus forte proportion d'aînés vivant dans un immeuble de moins de 5 étages.

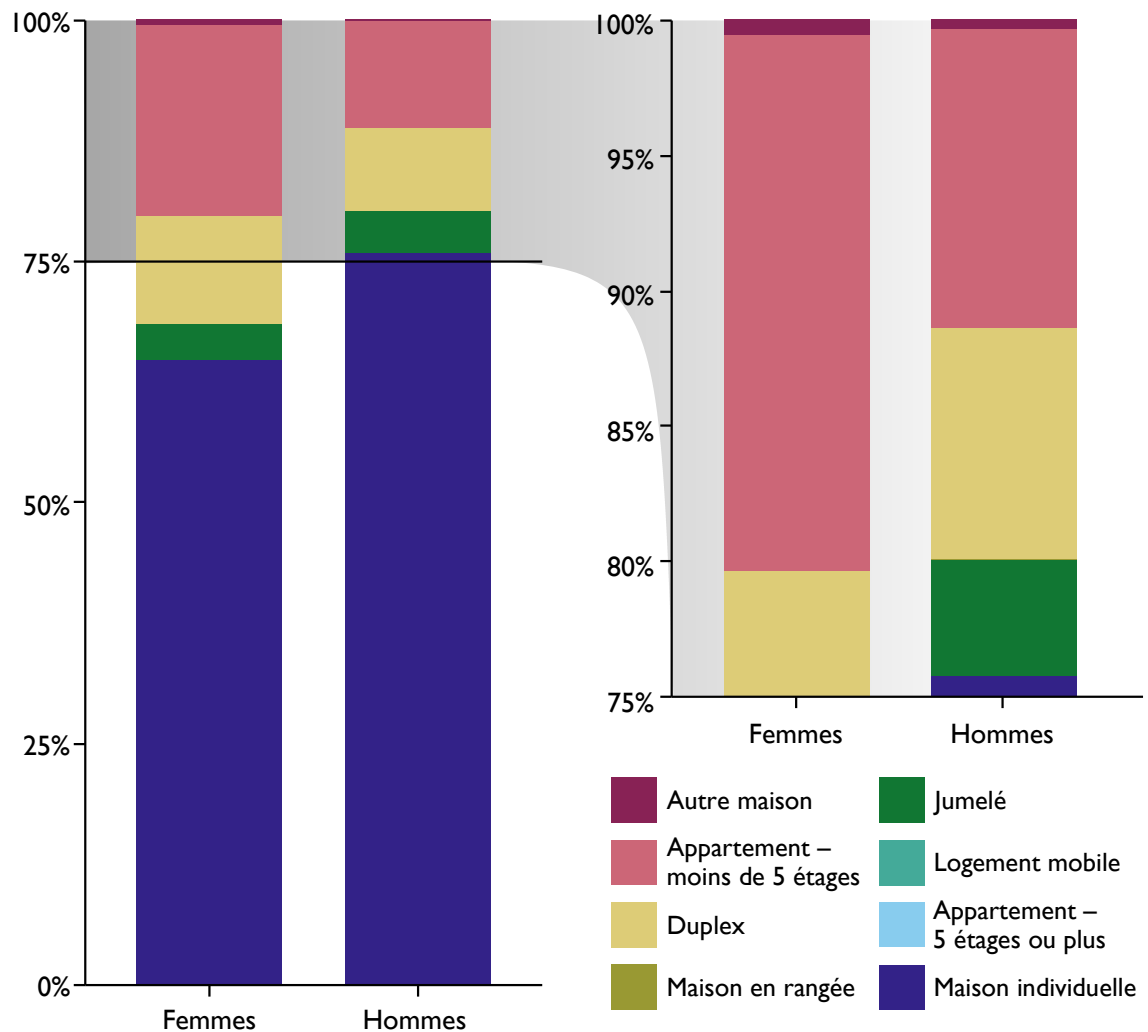
Tableau 11. Répartition (%) des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, MRC de Charlevoix-Est, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble de 5 étages ou plus	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. Immeuble moins de 5 étages	Autre maison
MRC de Charlevoix-Est	3125	69,3	0	0,5	4,0	0,2	10,1	15,6	0,3
Saint-Irénée	185	91,9	0	0	5,4	0	2,7	0	0
La Malbaie	1655	63,1	0	0	5,1	0,3	10,5	20,7	0,3
Notre-Dame-des-Monts	100	85,0	0	0	5,0	0	10,0	0	0
Saint-Aimé-des-Lacs	185	89,5	0	2,6	2,6	0	2,6	0	2,6
Clermont	595	61,0	0	0	2,5	0	15,3	21,2	0
Saint-Siméon	300	79,0	0	3,5	1,8	0	10,5	5,3	0
Baie-Sainte-Catherine	50	100	0	0	0	0	0	0	0
Mont-Élie	25	100	0	0	0	0	0	0	0
Sagard	30	100	0	0	0	0	0	0	0

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

En ce qui a trait au type de construction dans la MRC de Charlevoix-Est, une proportion plus importante d'hommes que de femmes vivent dans des maisons individuelles, soit 76 % des hommes et 65 % des femmes. La Figure 12 illustre aussi que 20 % des femmes et 11 % des hommes habitent dans des immeubles de moins de 5 étages, alors que 9 % des hommes et 11 % des femmes habitent un duplex. Finalement une très petite proportion d'hommes et de femmes (4 % pour les deux sexes) habite dans un jumelé. (Tableau complet à l'annexe 4).

Figure 12. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, MRC de Charlevoix-Est



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Afin de mieux saisir comment se répartissent les aînés dans les différents types de logements, la Figure 13 présente la variation de la proportion d'aînés habitant trois types de construction résidentielle, pour chaque tranche de cinq ans.

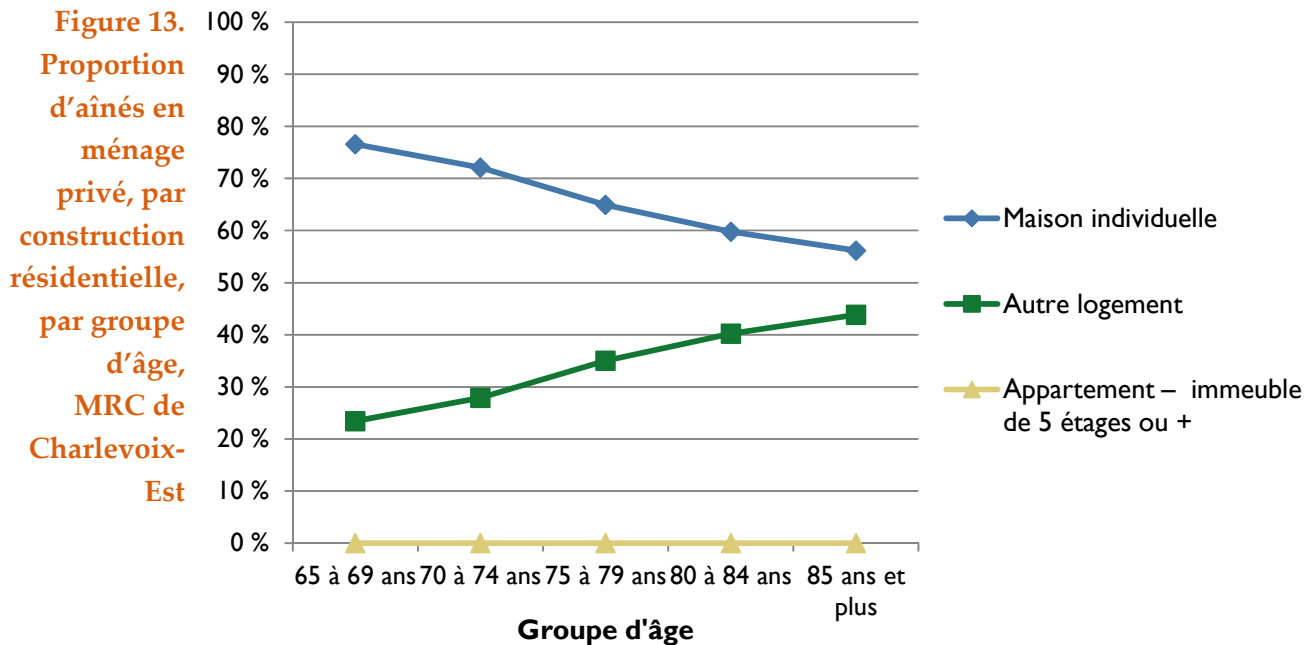
Cette figure illustre bien que la maison individuelle demeure le type privilégié de construction résidentielle pour l'ensemble des aînés de la MRC de Charlevoix-Est

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

puisque 67,6 % de la population âgée de 65 ans et plus (3 125 personnes) vivent dans une maison individuelle non attenante.

En vieillissant, la proportion des aînés vivant dans un *Autre logement* s'accroît de façon importante pour les personnes âgées, leur proportion passant de 23 % chez les 65-69 ans et à 43 % chez les 85 ans et plus. Ainsi, 965 aînés de 65 ans et

plus vivent dans d'autres types de logement. Aucun d'entre eux n'occupe un appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. La proportion d'aînés habitant une maison individuelle atteint, quant à elle, 55% chez les aînés de 85 ans et plus. Chez les 75 ans et plus, 800 aînés demeuraient dans des maisons individuelles et 505 dans un autre logement. De ces 505 personnes, 260 habitaient dans un logement d'un immeuble de moins de cinq étages. L'Annexe 5 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus. L'Annexe 6 présente, d'autre part, la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe.



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-313-XCB2011029 calculs de l'IVPSA.

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES ÂÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives.

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007). Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes aînées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de

la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'aînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une

chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2)

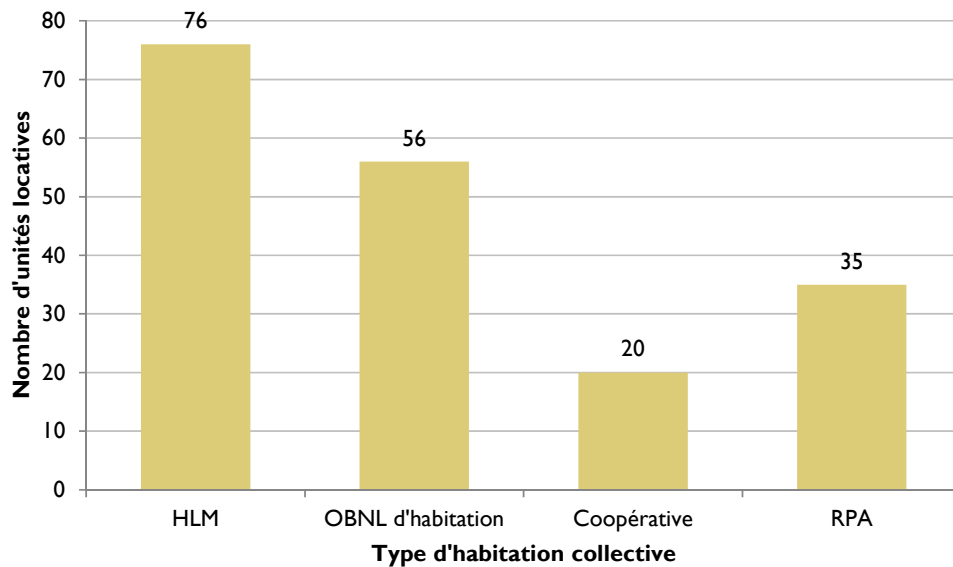
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013. Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix-Est

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences

privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Figure 14.
Nombre d'unités locatives dans les habitations collectives pour aînés, par type d'habitation, MRC de Charlevoix-Est



Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

En 2013, sur le territoire de Charlevoix-Est, 187 unités locatives sont offertes par 12 habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés (Figure 14, Inventaire à l'Annexe 7). L'offre en logements locatifs des habitations collectives pour aînés de la MRC se répartit ainsi : 20 unités par une coopérative d'habitation, 56 par un OBNL, 76 par un HLM et 35 par une RPA.

Tableau 12. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 12 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 13 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

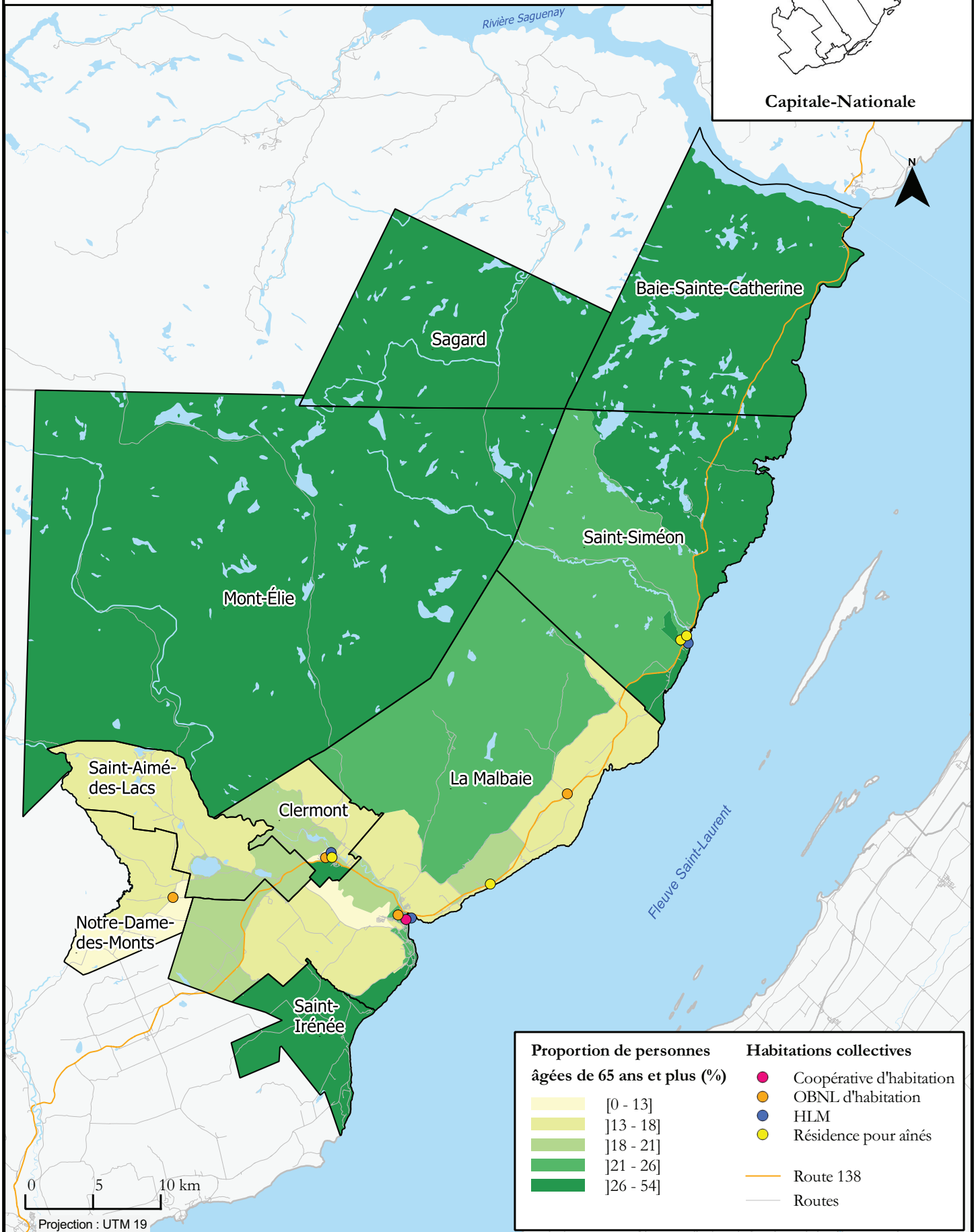
Les 187 unités locatives de la MRC de Charlevoix-Est représentent moins d'un pour cent (0,8 %) de l'ensemble des unités locatives en logement collectif de la Capitale-Nationale. Le tableau 13 indique aussi le nombre et la proportion des différentes unités locatives pour chaque secteur. Ainsi, les 56 unités locatives en OBNL de la MRC de Charlevoix-Est représentent un peu moins de 30 % de l'ensemble des unités en habitation collective de la MRC.

Tableau 13. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L'Île-d'Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L'Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Figure 15. Carte de distribution des habitations collectives pour aînés, MRC de Charlevoix-Est



Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité–Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité–Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale.

La carte présentée à la Figure 15 montre la distribution des types d'habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix-Est. Ces habitations sont situées plus particulièrement dans les régions de La Malbaie et de Clermont.

Il faut noter que l'organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (Tableaux 12 et 13). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n'a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent

généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (LSSS, *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité*, L.R.Q., chapitre S-4.2).

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, MRC de Charlevoix-Est

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	8
Assistance personnelle	5
Soins infirmiers	0
Aide domestique	7
Loisirs	7
Sécurité	8
Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire	8
Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire	12

Source : MSSS (2013), *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Selon le Registre des résidences privées pour aînés (MSSS, 2013), huit habitations collectives pour aînés étaient certifiées par le MSSS. Quatre (4) OBNL et quatre (4) RPA offrent les services de repas et de sécurité sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Deux OBNL offrent tous les services sauf les soins infirmiers. Aucune résidence ne dispose d'un service de soins infirmiers. (Tableau 14).

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR (2 %) » (SCHL, 2012). Selon la SCHL (2011), le taux d'inoccupation des logements locatifs a tout de même connu une hausse au cours des quatre dernières années à l'échelle de la région

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

La zone **Capitale-Nationale rurale** comprend les territoires de la région qui ne sont pas incluses dans la RMR de Québec (dont les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf).

métropolitaine de Québec. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 8. (SCHL, 2013b) Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. La MRC de Charlevoix-Est se trouve à l'extérieur de cette RMR dans une zone appelée « Capitale-Nationale rural ». (SCHL, 2013a) Toutefois, les données sur cette zone n'étaient pas disponibles.

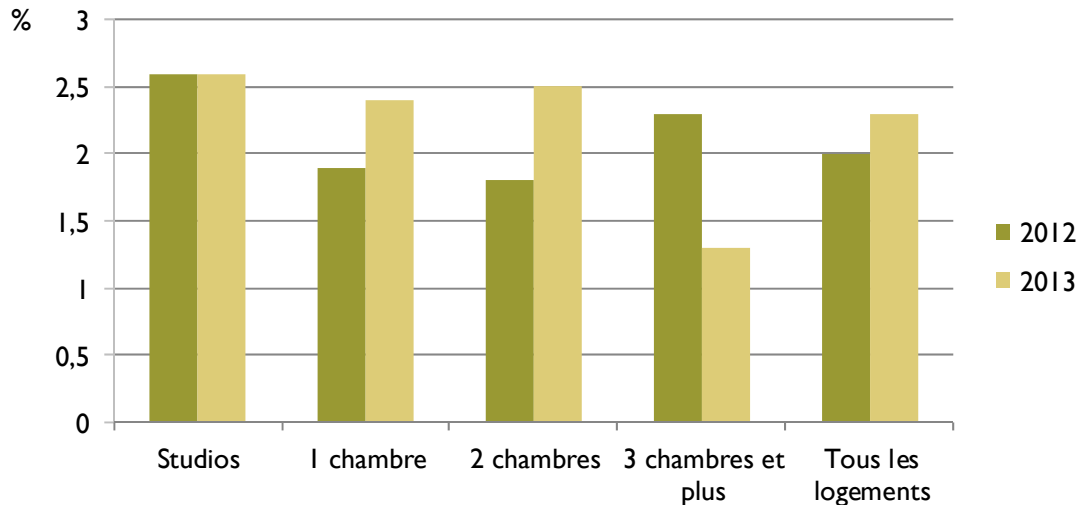
À la rareté des logements locatifs de la région de la Capitale-Nationale s'ajoute, dans la MRC de Charlevoix-Est, une particularité qui influence la disponibilité des habitations. En

effet, les coûts élevés de revente des maisons – liés, entre autres, au statut de zone de villégiature à proximité de Québec et à l'aspect historique de certains immeubles – affectent la capacité d'accéder à la propriété. Du même souffle, ces coûts élevés peuvent inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison afin de s'installer ailleurs. D'autres encore choisissent de demeurer propriétaires, mais louent leur maison à des résidents temporaires, pendant qu'eux habitent à l'extérieur.

La figure 16 présente les taux d'inoccupation des logements locatifs de la RMR de Québec en 2012 et 2013 (Données complètes à l'annexe 9). Ces données contribuent à mieux connaître l'ensemble du contexte des logements de location, puisque celui-ci est parfois en mesure de répondre aux besoins d'une partie de la clientèle âgée autonome. Ce contexte influence la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées. Dans la RMR (région métropolitaine de recensement) de Québec, le marché locatif général s'est un peu resserré entre 2012 et 2013.

Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la RMR de Québec atteignait 1,6 % en 2011 et 2,0 % en 2012. Ce sont les logements comprenant des studios qui ont le taux d'inoccupation le plus élevé (2,6 % en 2012), quoique ce taux demeure modeste. Cela en fait toutefois le type de logement le plus disponible de la RMR. Les logements d'une ou deux chambres présentent un taux d'inoccupation de 1,9 % et 1,8 % en 2012. Pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation sont en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

Figure 16.
Inoccupation
(en %), des
logements
locatifs selon
le nombre de
chambres,
RMR de
Québec,
2012-2013

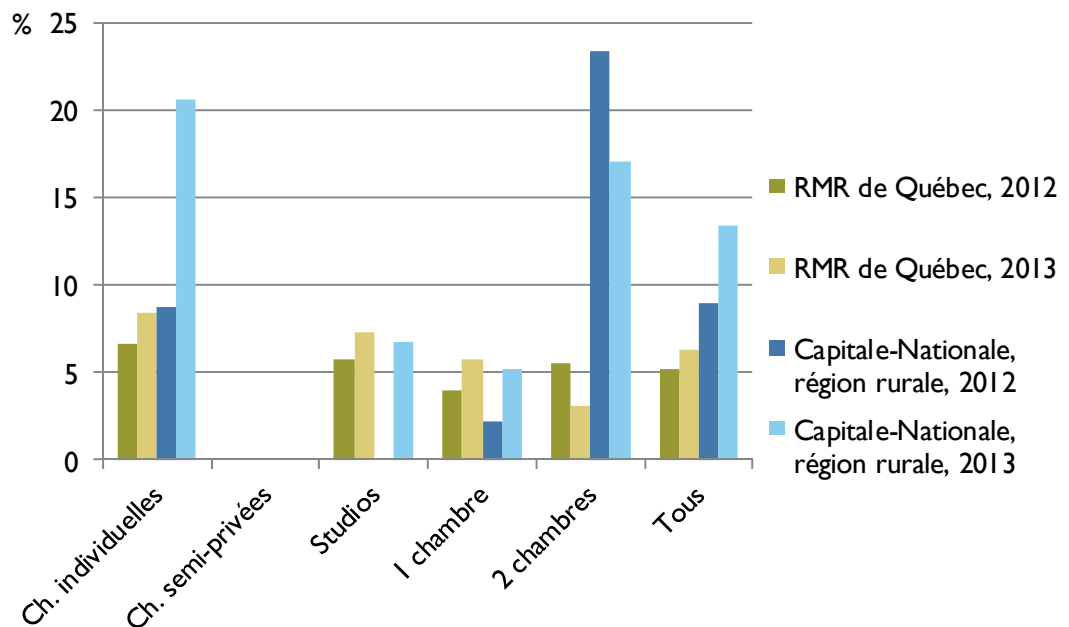


Source : SCHL (2013). *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, automne 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL. Ce taux atteignait 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %) pour l'ensemble du Québec.

Figure 17.
Inoccupation
(%) des
places
standards
par type
d'unité
(RPA),
Capitale-
Nationale
rurale et
RMR de
Québec,
2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*.

La RMR de Québec présentait un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui n'atteignait que 5,2 %. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités,

Taux d'effort médian

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

sauf pour les appartements de deux chambres. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus serrées. (SCHL, 2013 b)

Dans l'ensemble de la RMR de Québec, le marché des chambres avec soins assidus s'est resserré. Le taux d'inoccupation des RPA, qui avait atteint 11,7 % en 2009 et 7,1 % en 2010, a chuté à 2,1 % en 2011, à 1,3 % en 2012 et se situe à 1,5 % en 2013 pour la RMR de Québec.

Dans son rapport sur les résidences pour personnes âgées de 2013, la SCHL présentait des taux d'inoccupation élevés pour certains types de place standard en RPA dans la zone Capitale-Nationale rurale, qui comprend Charlevoix-Est. Par exemple, les chambres individuelles affichaient un taux d'inoccupation de 20,6 %,

celui des unités à deux chambres était de 17 % (Figure 17). Les studios et les logements à une chambre affichent des taux d'inoccupation beaucoup moins élevés (6,7 % et 5,2 %), ce qui rend leur disponibilité beaucoup moins importante. Les taux d'inoccupation pour les logements en RPA dans la RMR de Québec sont tous beaucoup moins élevés que dans la région rurale, mais ce sont les mêmes types d'unités qui présentent les taux d'inoccupation les plus élevés (chambres individuelles, 8,4 %) et les moins élevés (deux chambres 3,1 %).

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1). Aucune donnée spécifique pour la MRC de Charlevoix-Est n'est disponible à ce sujet.

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes

gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement à des personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution). Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement.

Tableau 15. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages* : Ensemble des ménages privés québécois (+ de 15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour l'ensemble des ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : données non disponibles ou non indiquées pour raison de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ, tableau n. 21.

Le Tableau 15 présente avec plus de détails le taux d'effort médian des MRC de la Capitale-Nationale, pour les ménages propriétaires et les ménages locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010), ce taux se situait à 14,6 % en 2006 pour les ménages privés de la MRC de Charlevoix-Est. Il s'établissait à 11,9 % pour les personnes âgées de 65 à 74 ans, à 17 % pour les 75 à 84 ans, et à 17,7 % pour les 85 ans et plus. Les données indiquent donc que le taux d'effort des ménages privés d'ânés augmentait avec l'âge, et ce, tout mode d'occupation confondu. Les locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des propriétaires. Les locataires âgés de 65 à 74 ans de la MRC consacrent en effet 26 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 38,8 % pour les personnes âgées de 85 ans et plus (SHQ, 2010).

Coûts des places standards, RPA

En ce qui a trait aux résidences privées à but lucratif pour ânés, le loyer moyen pour une place standard se situait à 1 761 \$ en 2013 pour la Capitale-Nationale – région

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013a)

rurale (SCHL, 2013b). Pour un studio, il est de 1 415 \$, pour un logement d'une chambre, il est de 1 687 \$ et de 1 919 \$ pour un logement de 2 chambres. Ces coûts semblaient réalistes aux informateurs clés consultés. Certains notaient toutefois que les RPA avec services étaient beaucoup plus dispendieuses que les OBNL et que cela influençait sans doute le taux d'effort.

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situe à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de

Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élevait à 1 600 \$. Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – basse-ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

Coûts des logements privés

Le Tableau 16 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). Cette année-là, le coût médian que devait déboursier un propriétaire de la MRC de Charlevoix-Est était de 466 \$ par mois, alors que les ménages locataires devaient déboursier un coût médian de 481 \$. Cela signifie que les ménages propriétaires déboursent 15 \$ de moins que les ménages locataires, alors que dans la Capitale-Nationale ce sont les ménages locataires qui paient 139 \$ de moins que les ménages propriétaires.

Tableau 16. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale-Nationale	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour la SHQ, tab. n. 15.

Le coût médian déboursé par les ménages propriétaires de la MRC de Charlevoix-Est était de 251 \$ de moins que le coût médian pour l'ensemble du Québec (717 \$). Les ménages locataires de ce secteur géographique payaient aussi moins que la moyenne québécoise pour se loger, leur loyer se situant à 85 \$ de moins par mois que le coût médian du Québec (566 \$). Cela représente un phénomène inverse par rapport à la Capitale-Nationale. En effet, à l'échelle de la région, l'écart entre les coûts des propriétaires et des locataires favorise ces derniers par 139 \$, alors que les ménages locataires de Charlevoix-Est doivent déboursier un coût médian plus élevé que les ménages propriétaires. Ce phénomène est similaire dans la MRC de Charlevoix, mais c'est la MRC de L'Île-d'Orléans qui présente l'écart le plus important en faveur des propriétaires, qui paient généralement 124 \$ de moins que les ménages locataires de cette MRC.

Il est toutefois important de noter que les données présentées par la Société d'habitation du Québec remontent à 2006. De plus, étant donné la faible densité de la population de Charlevoix-Est, des informateurs clés ont souligné la possibilité que ces données ne soient pas aussi représentatives de la réalité rurale. « Ça ne correspond pas partout à notre réalité. » (*Informateur clé*)

Tout comme les habitants de nombreuses régions rurales, la majorité de la population de Charlevoix-Est est propriétaire de son logement, et cette réalité a peu changé au cours des décennies (Tableau 17). En 2006, le taux de propriété de la MRC de Charlevoix-Est se situe à 72,9 %. À titre de comparaison, la même année, il s'établit à 58,4 % dans la région de la Capitale-Nationale et à 60,2 % à la grandeur du Québec. Et c'est à Clermont et à La Malbaie que les proportions de locataires sont les plus

importantes, celles-ci s'élevant à 34,2 et 32 % respectivement, soit environ le tiers de ce type de ménages.

Tableau 17. Mode d'occupation des logements, ménages privés, MRC de Charlevoix-Est, 2006

Années	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
MRC de Charlevoix-Est	6705	4865	72,6 %	1840	27,4 %
Baie-Sainte-Catherine	105	95	90,0 %	10	9,5 %
Clermont	1315	865	65,8 %	450	34,2 %
La Malbaie	3700	2515	68,8 %	1185	32,0 %
Notre-Dame-des-Monts	295	265	89,8 %	30	10,2 %
Saint-Aimé-des-Lacs	435	400	92,0 %	35	8,0 %
Saint-Irénée	315	270	85,7 %	45	14,3 %
Saint-Siméon	540	455	84,3 %	85	15,7 %

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau no5 et (CO-1049), tableau no27 ; calculs de la SHQ. Le total de la MRC constitue la somme des municipalités qui la composent.

En 2006, parmi les 1 840 ménages locataires de la MRC de Charlevoix-Est, 190 ménages sont soutenus par une personne âgée entre 65 ans et 74 ans, 310 par une personne âgée de 75 ans et plus. Cela signifie que 27,3 % des ménages locataires sont formés de personnes ayant 65 ans et plus. (SHQ, 2010)

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

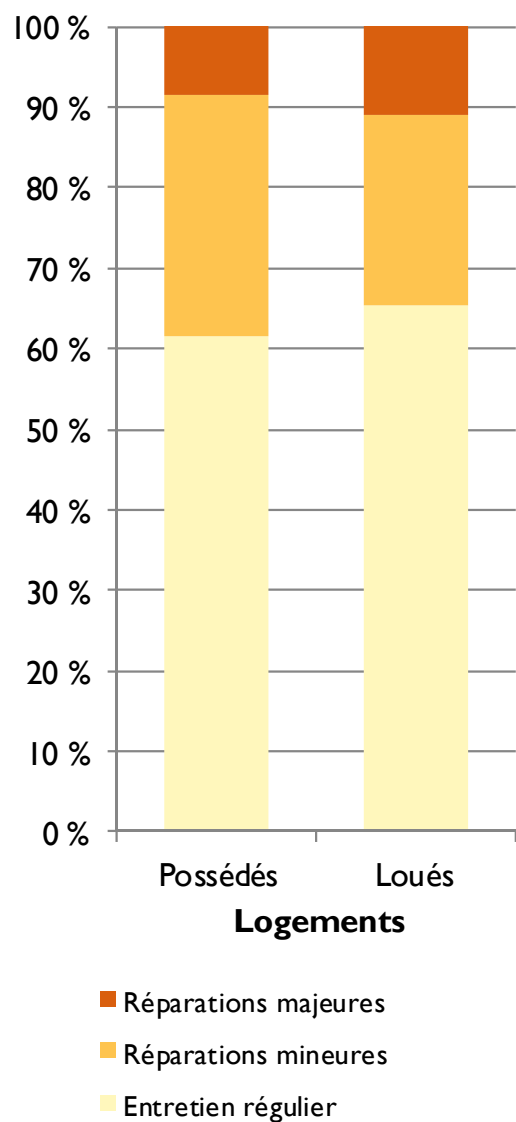
Une fois que l'accès économique aux logements a été exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de taille convenable s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain

Figure 18. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires, MRC de Charlevoix-Est



Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006.

Afin d'évaluer si les logements sont de qualité convenable, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués nécessiteraient des réparations mineures, alors que 8 % auraient besoin de réparations majeures dans la Capitale-Nationale. Dans la MRC de Charlevoix-Est, ce sont 23,8 % des logements loués qui auraient besoin de réparations mineures, alors que 11,2 % d'entre eux auraient besoin de réparations majeures (Figure 18).

En ce qui concerne les logements des propriétaires de la MRC de Charlevoix-Est, 29,9 % d'entre eux évaluent que de leurs propriétés auraient besoin de réparations mineures et 8,8 % de réparations majeures. L'annexe 10 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation. En ce qui concerne les logements loués, il est évalué que 24 % ont besoin de réparations mineures et 11 % de réparations majeures. Ces proportions sont très semblables à celles de l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale, où 25 % des logements loués auraient besoin de réparations mineures et 8 % de réparations majeures.

POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus font partie de ménages privés.
- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, cette proportion atteint 69,3 % dans le secteur de la MRC de Charlevoix-Est. La majorité des municipalités de la MRC témoignent de ce phénomène.
- 12 habitations collectives pour aînés offrent 187 unités locatives dans la MRC de Charlevoix-Est. 40 % de ces unités sont offertes en HLM, et 30 % en OBNL. La Malbaie et Clermont concentrent une partie de l'offre de ce type de logement.
- Dans la MRC de Charlevoix-Est, les aînés tendent, en prenant de l'âge, à vivre davantage dans d'autres types de logement que des maisons individuelles.
- Les aînés ne vivent pas dans des immeubles de 5 étages ou plus dans cette MRC.
- Huit des 12 habitations collectives pour aînés offrent des services. Les huit offrent des services de repas et de sécurité.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au loyer*).
- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible, tant pour les logements locatifs, que les propriétés privées.
- Les informations sur le taux d'inoccupation des logements sont difficiles à obtenir dans la MRC. Toutefois, selon les données disponibles, il semble que le taux d'inoccupation des places standards dans les RPA soit beaucoup plus élevé dans la zone Capitale-Nationale rurale de la SCHL que dans la RMR de Québec. Cela suppose qu'il y aurait, selon ces chiffres, un meilleur accès à ce type de logement dans la MRC de Charlevoix-Est.
- Les taux d'inoccupation de logements locatifs dans la RMR se situent un peu en-deçà du 3 % permettant un certain équilibre entre les chercheurs de logement et les propriétaires à la recherche de locataires.
- Dans la MRC de Charlevoix-Est, le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés. Il atteint même 38,8 % pour les ménages locataires âgés de 85 ans et plus, alors qu'il se situe à 20 % pour l'ensemble des ménages locataires de 15 ans et plus et à 12,7 % pour l'ensemble des ménages propriétaires. Cette différence est similaire dans l'ensemble des secteurs de la région de la Capitale-Nationale.
- Le coût médian déboursé par les ménages propriétaires de la MRC de Charlevoix-Est est moins élevé que le coût médian pour l'ensemble du Québec. Les ménages locataires de ce secteur géographique paient aussi moins que le Québécois moyen pour se loger.

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipements récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services dans la MRC de Charlevoix-Est.

3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

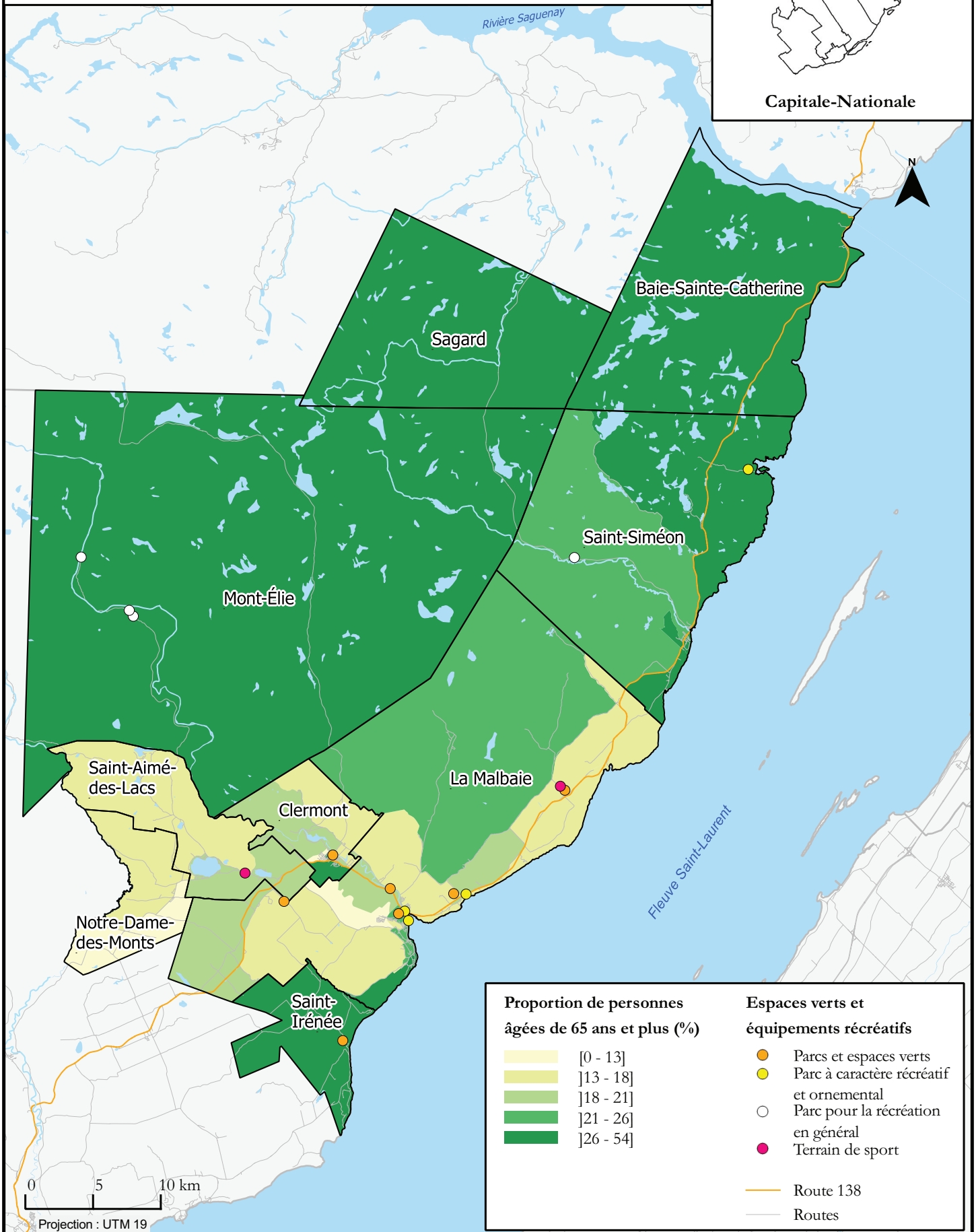
Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 19 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de la MRC de Charlevoix-Est, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces

Figure 19. Carte des espaces verts, parcs et équipements, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature. Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAM, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, la MRC offre à ses résidents dix-sept parcs et espaces verts, dont un peu plus de la moitié se situent sur le territoire de la municipalité de La Malbaie. (Figure 19).

À ces installations s'ajoutent le parc linéaire de Clermont qui parcourt les berges de la rivière Malbaie sur 4 km, ainsi que certains centres de plein-air, dont « Les sources joyeuses » qui a été mentionné par un informateur clé comme étant « extrêmement important pour l'Est, notamment pour les personnes âgées, parce que beaucoup y vont. » (Informateur clé, 2013)

Sensibilisé aux besoins de la population âgée, les municipalités ont effectué des aménagements urbains afin d'adapter les installations extérieures aux besoins de cette clientèle. Citons, entre autres, la création d'un « espace citoyen » à Baie-Sainte-Catherine, réalisé en collaboration avec le club d'âge d'or; l'installation de bancs au Quai de Saint-Irénée; l'aménagement du terrain de l'église à Notre-Dame-des-Monts, incluant l'ajout d'éclairage; la création d'un parc près de la rivière Noire à Saint-Siméon; ou la création d'un parc intergénérationnel (à venir) à La Malbaie.

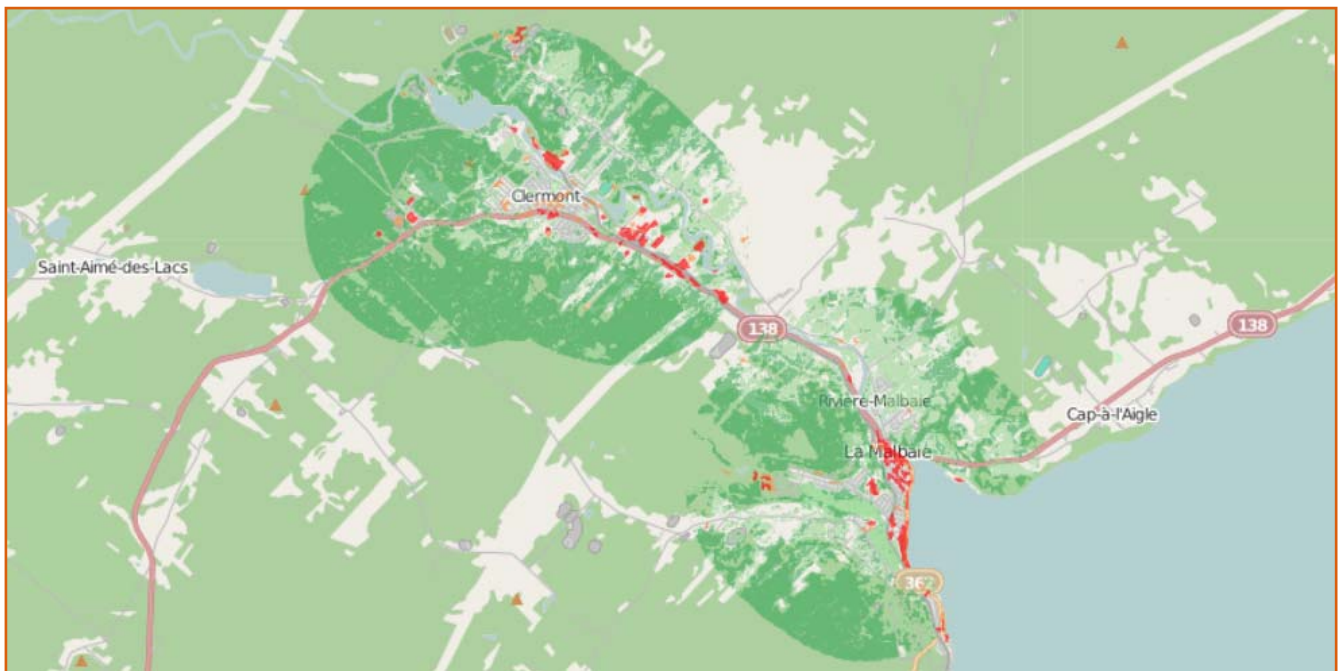
Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs.

En tant que région rurale, la MRC de Charlevoix-Est profite d'un environnement généralement frais pendant la période estivale. Toutefois, certains habitants de la MRC subissent les effets des îlots de chaleur. La Figure 20 montre la présence de zones « chaudes » et « très chaudes » dans certains secteurs de Clermont et au centre-ville de La Malbaie. Il faut reconnaître cependant que ces îlots de chaleur sont beaucoup moins nombreux que les espaces identifiés par l'INSPQ comme étant « frais » et « plus frais » tout autour de ces deux municipalités.

Figure 20. Carte des îlots de chaleur, MRC de Charlevoix-Est, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la

définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Afin de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées du secteur de la MRC de Charlevoix-Est, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 18). La catégorie *Âge d'or* dans ce tableau comprend les regroupements d'aînés présents sur le territoire, qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité.

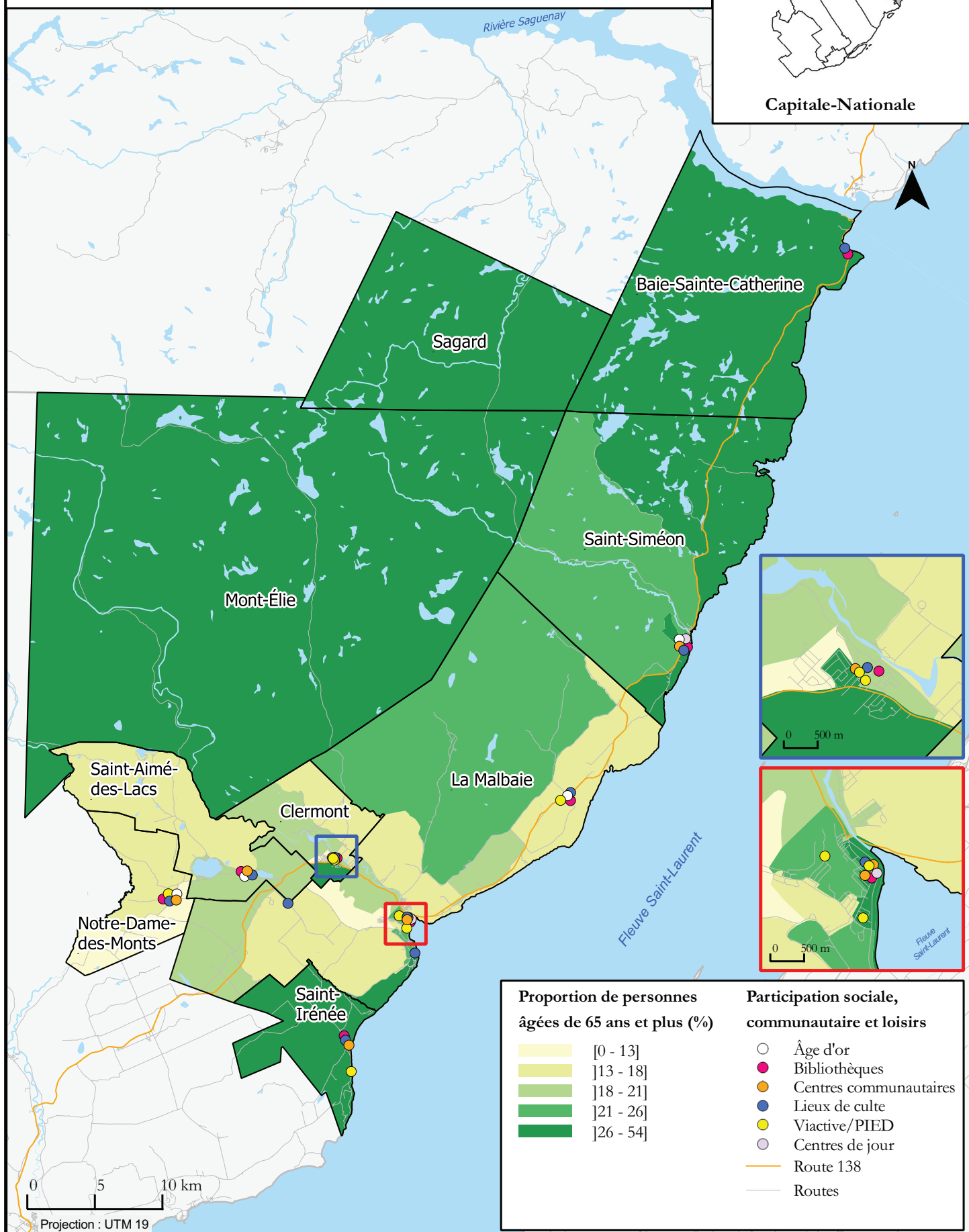
Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014)

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Dans la MRC de Charlevoix-Est, sept centres communautaires répondent à ce critère.

D'autre part, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n'a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l'action à l'échelle locale. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 21.

Figure 21. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Sur le territoire de Charlevoix-Est, 45 lieux de participation ou clubs sociaux ont été répertoriés (Tableau 18). Les lieux de participation ont été regroupés en cinq catégories : les lieux de rassemblement des clubs de l'âge d'or (affiliés ou non à la FADOQ); les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches; les centres communautaires; les lieux de culte de toute confession; et les lieux de rassemblement pour les programmes PIED et VIACTIVE. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 21.

Tableau 18. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, MRC de Charlevoix-Est

Lieux de participation	Quantité
Âge d'Or (clubs affiliés ou non à la FADOQ)	8
Bibliothèques	8
Centres de jour	2
Centres communautaires	7
Lieux de culte	10
Viactive/ PIED	10

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Dans la région de la Capitale-Nationale, il existe aussi un certain nombre d'associations. Selon les secteurs, différentes organisations et associations se sont implantées, comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle. La recension menée a permis d'identifier plusieurs clubs sociaux et de loisirs ayant élu domicile dans la MRC de Charlevoix-Est (Tableau 19). Des participants à la rencontre sectorielle ont tenu à souligner les activités de l'Université du 3^e âge dans leur MRC. Selon un de ces participants, ce programme connaît un véritable essor. Selon lui, participer à ces activités « permet de créer des réseaux et de rester actif. » (Informateur clé, 2014)

Tableau 19. Inventaire des clubs sociaux, MRC de Charlevoix-Est

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
Baie-Sainte-Catherine							
Clermont	x		x	x			
La Malbaie		x	x			x	
Mont-Élie							
N.-D.-des-Monts	x						
Sagard							
Saint-Irénée		x					
Saint-Siméon		x		x			
Saint-Aimé-des-Lacs	x						

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale.

Instauré en 1998 dans le secteur de Charlevoix, le transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est dépend du Centre local de développement régional (CLD). Même si la majorité des déplacements se fait par le transport privé (voiture, bicyclette, marche), il existe quelques services de transport collectif pour les habitants de la région.

Le Service de Transport Collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE) propose des déplacements sur réservation en minibus, en taxi ou en autobus sur l'ensemble de son territoire, au coût de 3,50 \$ le passage (CLD Charlevoix-est, 2014). Le transport adapté offre de déplacer les personnes à mobilité réduite au coût de 2 \$ le passage et offre un lien avec le transport adapté de Charlevoix-Ouest.

Dans le plan de transport de la MRC de Charlevoix-Est publié en 2003, « 88 % de la population de Charlevoix » (Bergeron, 2003) a accès à un service de transport par taxi, alors que le transport régulier dessert seulement les municipalités adjacentes à la route 138. Le service de taxi-bus vise à joindre les personnes qui ne peuvent utiliser les services réguliers.

3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013a, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et de services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

La carte présentée à la Figure 22 montre la répartition des services de santé et services sociaux dans l'arrondissement. Ces services ont été regroupés en cinq catégories. (Tableau 20)

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique

« établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L'affichage de certains types d'installations a été priorisé par rapport à d'autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu'un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

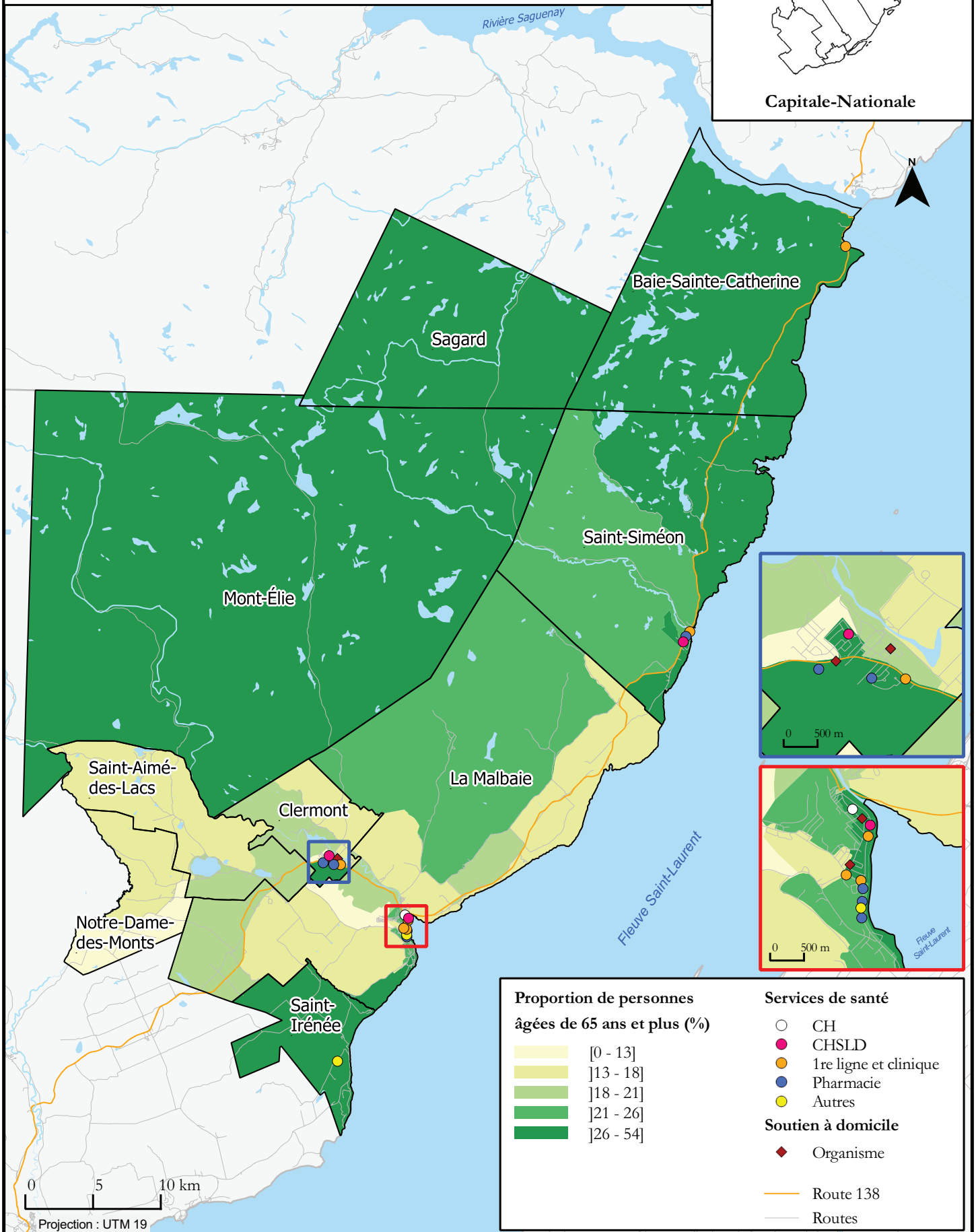
Tableau 20. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de Charlevoix-Est

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	1	Pharmacie	6
CHSLD	3	Organismes de soutien à domicile	5
Première ligne	6	Autres	2
Points de services CLSC	4		

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

« Fondé en 1942 par les Sœurs de la Charité de Québec, l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie offre des services de santé généraux à la population de Charlevoix-Est. » (Encyclobec, 2003) En plus de l'hôpital, les services de santé et services sociaux installés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est comprennent des pharmacies, CHSLD et

Figure 22. Carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

six points de services de première ligne (Tableau 20). Quatre points de services CLSC ont pignon sur rue sur le territoire de la MRC. Le territoire de la MRC accueille cinq organismes de soutien à domicile, dont deux ont pignon sur rue à La Malbaie et deux autres à Clermont. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) La Figure 22 illustre bien la concentration de ces services dans trois pôles principaux, soit les municipalités de La Malbaie, de Clermont et de Saint-Siméon.

Les services de première ligne dans le secteur de Charlevoix-Est comprennent 3 CLSC (Baie-Sainte-Catherine, La Malbaie, Saint-Siméon). Ce secteur géographique bénéficie aussi de la présence de 4 centres de réadaptation en déficience intellectuelle.

Aux services de santé s'ajoutent ceux offerts par des organismes de soutien à domicile et qui ont été identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013). De plus, *l'Agence pour vivre chez soi*, basé à Baie-Saint-Paul, est une entreprise d'économie sociale, qui contribue au maintien à domicile des aînés grâce à des services d'entretien ménager résidentiel, de préparation de repas et d'aide aux emplettes, entre autres.

Deux organismes communautaires offrent des services de transport-accompagnement, de répit, de popote et de gardiennage à La Malbaie. Un organisme offre une popote roulante à Clermont. L'Organisme PAIR est un Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées situé à Clermont et à La Malbaie, qui offre un système d'appels automatisés aux personnes abonnées.

L'ABC (Association bénévole de Charlevoix), dont les bureaux sont situés à La Malbaie, dessert l'ensemble de la région Est avec des services de soutien à domicile, de transport-accompagnement, de répit. Les Mains de l'espoir offrent de l'accompagnement aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches. Ils s'occupent ainsi beaucoup de personnes âgées et de leurs familles.

Le comité des bénévoles de Saint-Irénée a été mentionné comme exemple de l'implication des « néo-ruraux ». Il semble, selon les informateurs clés consultés, qu'ils y sont très actifs.

D'autres informateurs ont aussi souligné la contribution d'autres organismes à vocations diverses et s'adressant à une population mixte. Ces organismes peuvent être sollicités par la population âgée de 65 ans et plus, dont le Centre femmes au plurielles, le Groupe d'action des 50 ans et plus de Charlevoix et quelques organismes de soutien aux personnes défavorisées ou violentées.

3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

de la MRC de Charlevoix-Est. L'inventaire présenté au tableau 21 ainsi que dans la carte de la figure 23 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes.

Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

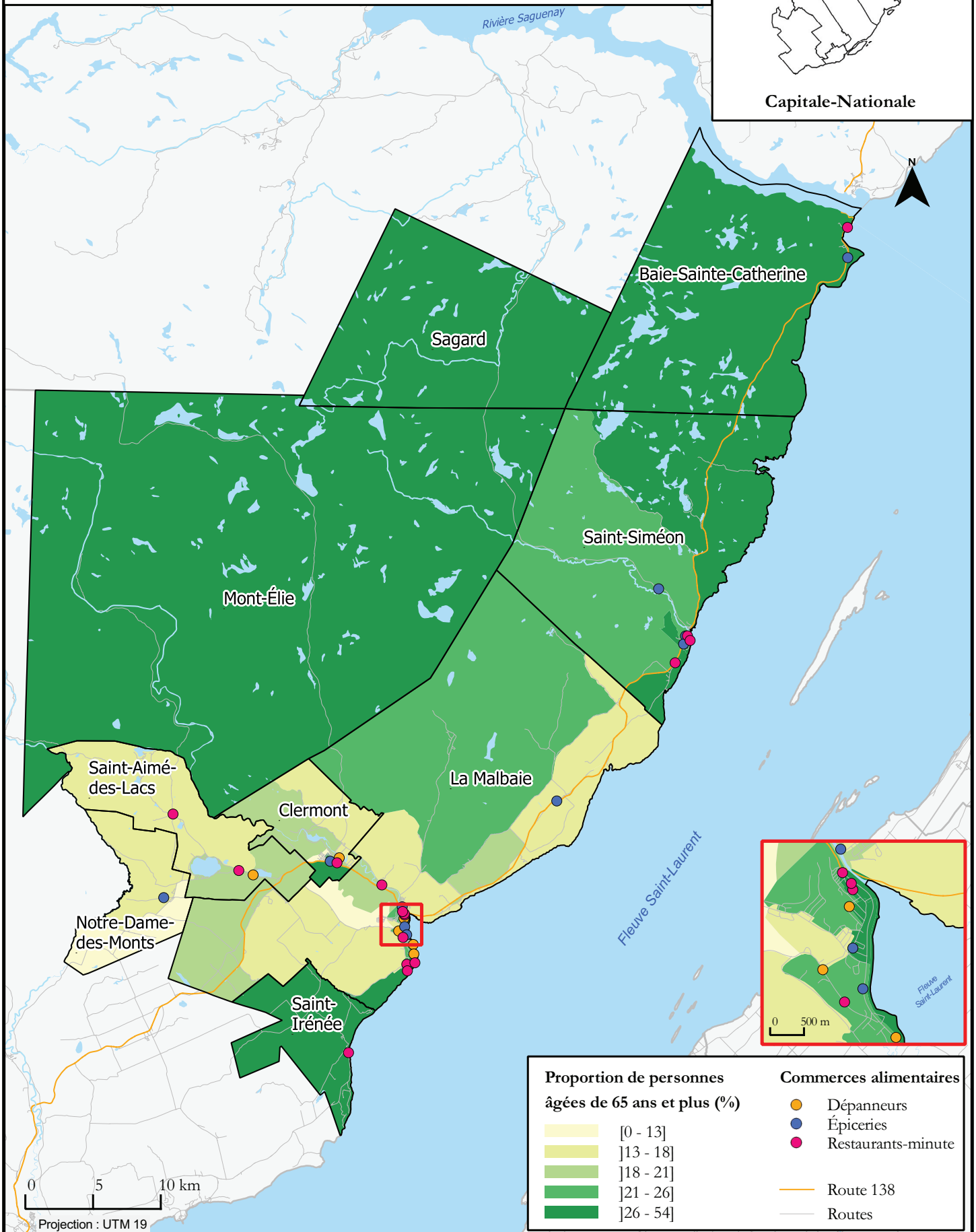
Selon les données recueillies, les habitants de la MRC ont accès à autant de restaurants minute (16) qu'il y a de dépanneurs et d'épiceries (6 et 10 respectivement). En plus des quatre organismes offrant des services de popote roulante dans la MRC, la population a aussi accès à la livraison à domicile effectuée par deux épiceries (à Clermont et La Malbaie). Il existe également un organisme d'aide alimentaire et budgétaire.

Tableau 21. Inventaire des commerces alimentaires, MRC de Charlevoix-Est

Type de détaillant	Nombre
Dépanneur	6
Épicerie	10
Restaurants minute	16

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

Figure 23. Carte des commerces alimentaires, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

3.6 AUTRES SERVICES

Les résidents de la MRC de Charlevoix-Est ont accès à plusieurs espaces commerciaux et services bancaires. En matière de services bancaires et de centres commerciaux, la MRC compte 10 succursales des Caisses populaires Desjardins et une succursale de la Banque Nationale à La Malbaie.

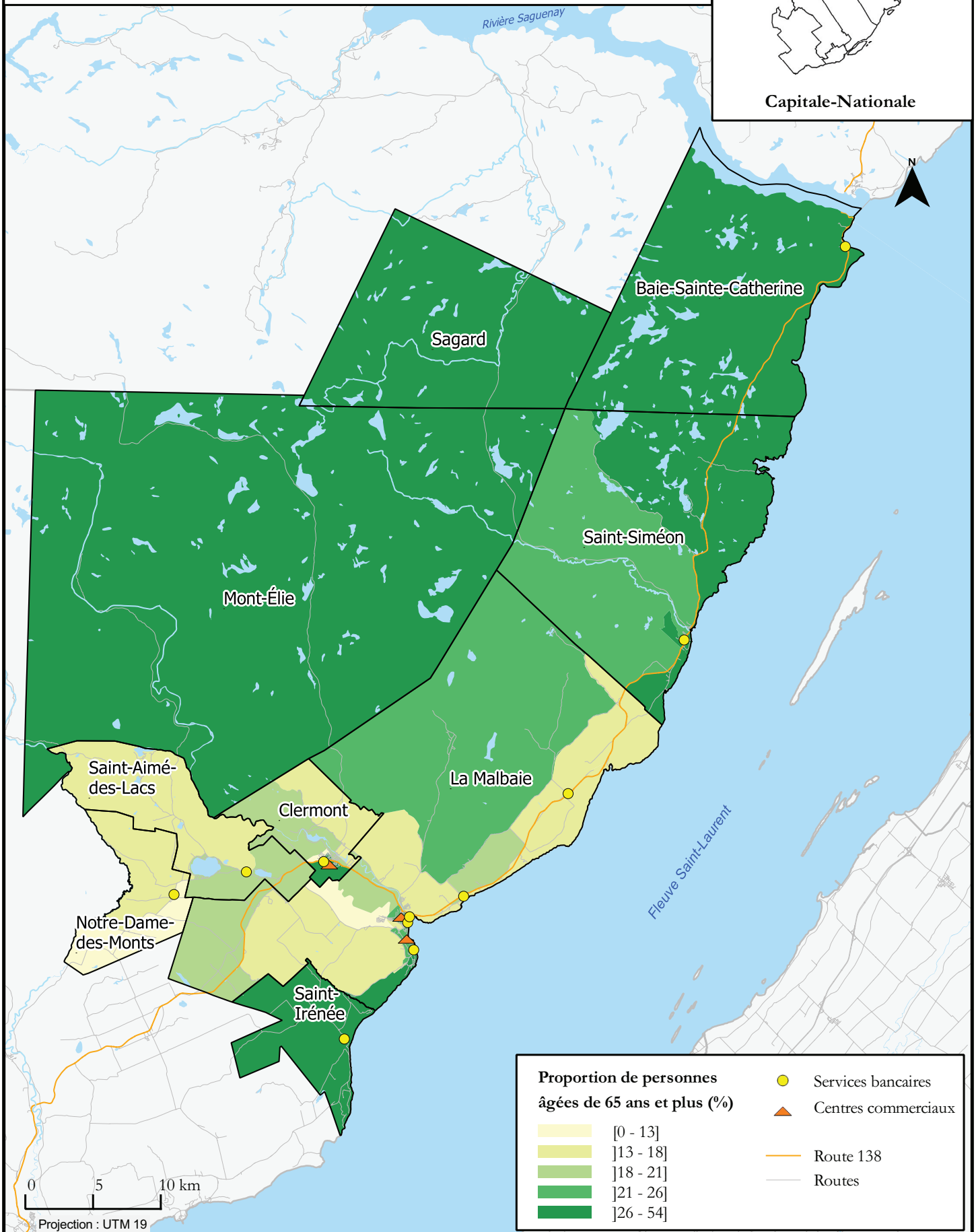
Dans la MRC de Charlevoix-Est (Figure 24), il y a deux centres commerciaux de voisinage et un centre commercial de quartier. Deux ont pignon sur rue à La Malbaie et un troisième est installé à Clermont. La classification des centres commerciaux présentée dans le Tableau 22 correspond à celle adoptée par le service de l'évaluation de la ville de Québec.

Tableau 22. Inventaire des centres commerciaux de la MRC de Charlevoix-Est

Type de centre commercial	Centre commercial superrégional <i>200 magasins et plus</i>	Centre commercial régional <i>100 à 199 magasins</i>	Centre commercial local <i>45 à 99 magasins</i>	Centre commercial de quartier <i>15 à 44 magasins</i>	Centre commercial de voisinage <i>14 magasins ou moins</i>	Services bancaires
MRC de Charlevoix-Est	0	0	0	1	2	11

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Figure 24. Carte des centres commerciaux et services bancaires, MRC de Charlevoix-Est



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

POINT SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- La MRC de Charlevoix-Est comprend 17 parcs et espaces verts, tels que répertoriés par l'évaluation foncière du MAMROT (maintenant le MAMOT). Toutefois, ce secteur géographique, de par sa ruralité, offre de nombreux espaces verts non aménagés ou non répertoriés qui peuvent être autant de lieux de fraîcheur et de nature pour ses résidents.
- Malgré l'importance de sa ruralité, la MRC de Charlevoix-Est n'est pas complètement à l'abri des problèmes urbains, tels les îlots de chaleur. En effet, il y a à La Malbaie et à Clermont plusieurs secteurs identifiés comme étant chauds et très chauds par l'INSPQ. Ces zones sont situées principalement dans les centres-villes, le long de la 138 et en bordure du fleuve à La Malbaie. Toutefois, la présence de nombreuses zones d'air frais et très frais limite l'impact de ces zones pour les résidents de la MRC.
- Il y a, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, 39 espaces participation sociale et de loisirs, dont sept centres communautaires et 4 clubs de l'âge d'or. Onze clubs sociaux s'ajoutent à cet offre de services dans ce secteur géographique.
- La MRC de Charlevoix-Est est desservie par le Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE), de même que par un service de transport adapté. Selon la MRC, en 2003, 88 % de la population de Charlevoix a accès à un service de transport par taxi, alors que seules les municipalités adjacentes à la 138 ont accès au transport régulier.
- La Malbaie accueille le plus grand nombre de services de santé, dont un hôpital, un CHSLD et trois services de première ligne. Clermont est le deuxième centre de service de santé du secteur, offrant accès à deux pharmacies, un CHSLD et une clinique. Deux organismes de soutien à domicile ont aussi élu domicile dans chacune de ces deux municipalités.
- Les habitants de la MRC de Charlevoix-Est ont accès au même nombre de restaurants minute (16) que de dépanneurs et d'épiceries combinés (6 et 10 respectivement).
- Il y a des services bancaires dans la forte majorité des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est. Les habitants ont aussi accès à trois centres commerciaux, dont un qui accueille entre 15 et 44 magasins, à La Malbaie.

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ

(ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La MRC de Charlevoix-Est est un espace principalement rural, à la géographie accidentée et présentant une faible densité de population. Fait à mentionner, la MRC de Charlevoix-Est présente une diversité socio-économique. La ville de La Malbaie est celle qui présente le plus faible taux de défavorisation matérielle, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des zones présentant une forte défavorisation sociale. Alors que le secteur au nord de Clermont et celui situé à l'est de Saint-Aimé-des-Lacs présentent un fort taux de défavorisation sociale. Dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine et dans la région ouest de Saint-Siméon se trouve le plus fort taux de défavorisation matérielle. Les secteurs les moins défavorisés de la MRC sont localisés le long des côtes et à l'est de La Malbaie.

- Dans la région, seules les MRC de Charlevoix-Est et de L'Île-d'Orléans ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011.
- Les projections estiment qu'il y aura un déclin sur l'ensemble du territoire (à l'exception de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs) d'ici à 2024.
- Les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Siméon et la Malbaie vivraient les déclin populationnels les plus importants.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon plus prononcée dans la MRC de Charlevoix-Est que dans l'ensemble de la Capitale-Nationale et du Québec.
- La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est importante et augmente plus rapidement que dans les autres secteurs géographiques de la région.

- L'âge médian sera l'un des plus élevés de la région en 2031, atteignant 55,6 ans.
- Il y a davantage de femmes que d'hommes âgés de 65 ans et plus dans la MRC
- Des 3 125 personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé, 885 (28 %) vivent seules. Parmi elles, un peu plus de la moitié (445) est âgée de 75 ans et plus.
- La majorité des personnes âgées qui vivent seules sont des femmes.

Cette combinaison de constats montre qu'une certaine partie de la population âgée de la MRC mérite une attention particulière de la part des intervenants préoccupés par la situation des aînés.

- Pensons notamment aux femmes qui sont seules qui vivent en situation de défavorisation matérielle.
- Des participants aux rencontres sectorielles soulignent la difficulté de rejoindre les aînés vivant seuls et présentant des signes de vulnérabilité. Ainsi, ils se questionnent sur les manières appropriées de les soutenir et d'améliorer leur situation.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, cette proportion atteint 69,3 % dans le secteur de la MRC de Charlevoix-Est. La majorité des municipalités de la MRC témoignent de ce phénomène.
- Il existe 12 habitations collectives dans la MRC de Charlevoix-Est. La Malbaie et Clermont concentrent une partie de l'offre de ce type de logement. Selon un participant à la rencontre sectorielle, à l'OMH de La Malbaie il n'y aurait pas de liste d'attente de personnes âgées qui souhaitent y occuper un logement.
- Selon les données disponibles, il semble que le taux d'inoccupation des places standards dans les RPA soit beaucoup plus élevé dans la zone Capitale-Nationale rurale (telle que nommée par la SCHL) que dans la RMR de Québec. Cela suppose que ce type de logement serait plus disponible dans la MRC de Charlevoix-Est.
- Le coût médian pour se loger déboursé par les ménages propriétaires et locataires de la MRC de Charlevoix-Est est moins élevé que le coût médian pour l'ensemble du Québec.
- Dans la MRC de Charlevoix-Est, le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge. Il atteint même 38,8 % pour les ménages locataires âgés de 85 ans et plus, alors qu'il se situe à 20 % pour l'ensemble des ménages locataires de 15 ans et plus et à 12,7 % pour l'ensemble des ménages propriétaires.

- Dans la MRC, la proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible.
- Selon un informateur clé, le statut de zone de villégiature à proximité de Québec et l'aspect historique de la MRC contribuent à augmenter les coûts des maisons.
- Lors de la rencontre sectorielle, il a été mentionné que les personnes qui vivent seules ont tendance à se rapprocher des zones urbaines de La Malbaie et Clermont (villes centres). Selon un des participants, il y aurait un manque de résidences adaptées pour ces personnes seules dans des localités plus petites.

Ces constats soulèvent certaines questions et réflexions :

- On constate que le taux d'effort augmente en vieillissant. L'augmentation des coûts des propriétés peut inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison afin de s'installer ailleurs. À cet effet, notons que, selon un participant à la rencontre sectorielle, la capacité de payer des personnes âgées est limitée.
- Concernant la migration des aînés des plus petites localités vers des villes centres de la MRC, un participant à la rencontre sectorielle mentionne la difficulté pour les aînés de quitter leur milieu d'appartenance.
- Lors de cette rencontre, une aînée mentionne aussi que les nouveaux arrivants (provenant de la ville de Québec pour vivre dans la MRC), choisissent Charlevoix-Est, entre autres, pour l'opportunité qui y est offerte de participer socialement.
- Lors de la rencontre sectorielle, on se demande aussi dans quelle mesure le fait de vivre dans un milieu rural affecte l'accessibilité aux logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.

4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER :

DES OBSTACLES À FRANCHIR

- La MRC est desservie par le Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE), de même que par un service de transport adapté.
- Un participant à la rencontre sectorielle mentionne que ce transport collectif est utilisé presque à pleine capacité, notamment par des travailleurs.
- Selon la MRC, en 2003, 88 % de la population de Charlevoix a aussi accès à un service de transport par taxi, alors que seules les municipalités adjacentes à la 138 ont accès au transport régulier.

Malgré cela, lors de la rencontre sectorielle, il a été mentionné que les services de transport collectif seraient peu publicisés sur le territoire, voire méconnus.

4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES ÂÎNÉS

- Dans la MRC, c'est La Malbaie et Clermont qui accueillent le plus grand nombre de services de santé (hôpital, CHSLD, services de première ligne).
- Deux organismes de soutien à domicile sont présents dans chacune de ces deux municipalités.
- Les habitants de la MRC de Charlevoix-Est ont accès au même nombre de restaurants-minute que de dépanneurs et d'épiceries combinés.
- Il y a des services bancaires dans la forte majorité des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est. Les habitants ont aussi accès à trois centres commerciaux.
- La MRC de Charlevoix-Est comprend plusieurs parcs et espaces verts, tels que répertoriés par l'évaluation foncière du MAMROT. De par sa ruralité, elle offre de nombreux espaces verts non aménagés ou non répertoriés qui peuvent être autant de lieux de fraîcheur et de nature pour ses résidents.

Outre ces constats, nous rapportons ici des interrogations et commentaires soulevés lors de la rencontre sectorielle :

- On note d'abord qu'il est avantageux de demeurer dans la MRC, car il y aurait un accès relativement facile aux services en place (ex : temps d'attente plus court qu'en milieu urbain). On insiste aussi sur la qualité des services offerts.
- Une crainte est soulevée : la perte de services existants actuellement (notamment au CLSC).
- Il a également été mentionné qu'il y a un manque important au niveau de l'information sur les services offerts dans la MRC. Il serait aussi important de mieux connaître et tenir compte de la réalité des proches aidants.
- Afin d'améliorer la circulation de l'information, des initiatives autres que la distribution de dépliants devraient être envisagées, notamment selon certains participants, il faudrait répéter le message souvent, penser à un guichet unique, faire la promotion du 211, mettre des informations dans les publi-sacs.

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Il y a plusieurs espaces de participation sociale et de loisir sur le territoire de la MRC de Charlevoix (centres communautaires, clubs de l'Âge d'Or, clubs sociaux, etc.).
- Lors de la rencontre sectorielle, une personne mentionne qu'elle a choisi de vivre à Charlevoix-Est, car il y a plusieurs opportunités de s'impliquer. Selon elle : « C'est notre dernière chance de faire notre contribution à la société. Il y a beaucoup de bénévoles. C'est la première fois qu'on peut faire la différence, qu'on peut changer les choses. »

- Plusieurs participants insistent aussi sur la force des liens familiaux et sociaux. Le milieu familial demeure sain, c'est un milieu rural où il y a du soutien. Selon eux, le sentiment d'appartenance et l'entraide sont deux aspects qui favorisent le bien-être des aînés.

Par ailleurs, malgré cette forte présence de ressources communautaires

- Selon un participant à la rencontre sectorielle, les activités des groupes communautaires seraient méconnues.
- De plus, à certains endroits, il serait difficile de recruter de nouveaux bénévoles (ex : pour s'impliquer dans la gestion d'OBNL en habitation). Par ailleurs, l'arrivée de néo-ruraux pourrait donner un nouveau souffle au recrutement de bénévoles, ce qui favoriserait aussi l'intégration et la participation sociale de ces nouveaux arrivants dans Charlevoix-Est.
- Comme l'entraide est déjà une force de la communauté, il est suggéré de développer des réseaux d'échanges de services.
- On propose aussi de mettre l'accent sur l'apprentissage continu (ex. : l'université du 3e âge qui serait en plein essor dans Charlevoix-Est). Ce qui permet également de créer des réseaux et de rester actif.
- Il est aussi suggéré de « Brancher les aînés », en les aidant à se familiariser avec les nouvelles technologies.

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

Des participants à la rencontre sectorielle estiment qu'il manquerait de ressources financières pour adapter les logements aux besoins des aînés ou financer les divers services qui leur sont offerts. Le programme MADA est mentionné comme étant un bon levier pour le développement de projets favorisant le bien-être des aînés.

Les sept municipalités du territoire ont choisi de sonder leur population âgée dans le cadre de la démarche MADA. Ces sondages révèlent entre autres, que les aînés des municipalités de La Malbaie et de Clermont souhaiteraient des résidences avec services ou des logements adaptés. D'autres parts, les sondages révèlent que le bénévolat est une activité plus fortement entretenue dans certains milieux que d'autres: 73% des participants font du bénévolat à Saint-Irénée, 63% à Clermont, 50% à La Malbaie et Saint-Siméon et moins de 40% pour Baie Sainte-Catherine et Saint-Aimé-des-Lacs.

CONCLUSION

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **MRC de Charlevoix-Est** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	4
TABLEAU 2.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	9
TABLEAU 3.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	10
TABLEAU 4.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	11
TABLEAU 5.	ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	11
TABLEAU 6.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE CHARLEVOIX-EST, EN 2011	18
TABLEAU 7.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	19
TABLEAU 8.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	20
TABLEAU 9.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	24
TABLEAU 10.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	26
TABLEAU 11.	RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	27
TABLEAU 12.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION.....	34
TABLEAU 13.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE.....	35
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	38
TABLEAU 15.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006.....	42
TABLEAU 16.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006	44
TABLEAU 17.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2006	45

TABLEAU 18.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	54
TABLEAU 19.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, MRC DE CHARLEVOIX-EST	54
TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE CHARLEVOIX-EST	56
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE CHARLEVOIX-EST	59
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	61
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 1996 À 2024.....	93
TABLEAU B.	POPULATION EN NOMBRE ABSOLU, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	94
TABLEAU C.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	94
TABLEAU D-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	96
TABLEAU D-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (SUITE)	97
TABLEAU E-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	98
TABLEAU E-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST (SUITE)	98
TABLEAU F-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX-EST	99
TABLEAU F-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX-EST (SUITE)	100
TABLEAU G.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, MRC DE CHARLEVOIX-EST	101
TABLEAU H.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	103
TABLEAU I.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS (RPA), RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	104
TABLEAU J.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006	105

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LA CAPITALE-NATIONALE.....	2
FIGURE 3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1996-2024, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST	5
FIGURE 4.	CARTE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, MRC DE CHARLEVOIX-EST	6
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE RÉGIONAL DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, CSSS DE CHARLEVOIX, 2006.....	8
FIGURE 6.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	13
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	14
FIGURE 8.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ENTRE 1996 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉS, MRC DE CHARLEVOIX-EST	15
FIGURE 9.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR AIRE DE DIFFUSION ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011.....	16
FIGURE 10.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	19
FIGURE 11.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011.....	25
FIGURE 12.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	28
FIGURE 13.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	29
FIGURE 14.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, MRC DE CHARLEVOIX-EST	34
FIGURE 15.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, MRC DE CHARLEVOIX-EST	36
FIGURE 16.	INOCCUPATION (EN %), DES LOGEMENTS LOCATIFS SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	40
FIGURE 17.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), CAPITALE-NATIONALE RURALE ET RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	40
FIGURE 18.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES, MRC DE CHARLEVOIX-EST	46
FIGURE 19.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	49
FIGURE 20.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, MRC DE CHARLEVOIX-EST, 2011	51

FIGURE 21.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, MRC DE CHARLEVOIX-EST	53
FIGURE 22.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET DES ORGANISMES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE CHARLEVOIX-EST	57
FIGURE 23.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE CHARLEVOIX-EST	60
FIGURE 24.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, MRC DE CHARLEVOIX-EST.....	62
FIGURE 25.	CARTE DE PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	95
FIGURE 26.	CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL	102

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'*accessibilité économique (affordability)*. Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'*accessibilité* est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épiceries fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)
HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » : Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre;

Terrain de sport : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficiés** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2012). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Bergeron, L. (2003). *Plan de transport de Charlevoix. Un levier indispensable à l'économie de la région. Plan d'action*. Ministère du Transport, Québec.
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix [CSSS de Charlevoix] (2010). *Plan d'action local de santé publique. 2010 – 2015*, décembre 2010, données de 2006. Consulté en ligne le 21 janvier 2014 à http://cssscharlevoix.qc.ca/uploaded/PALSP_10-15.pdf.
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/down/631.pdf>.
- Centre local de développement de Charlevoix-Est (2014). *Service de Transport Collectif de la MRC de Charlevoix-Est*. Consulté le 4 février 2014 à <http://www.cldcharlevoixest.ca/service-de-transport-collectif>.
- Commission de toponymie du Québec (2012). Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx>
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), « Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006 », compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006, compilation CO-0997*, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Encyclobec (2003). *Une institution de santé de Charlevoix. Le Centre Hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie (1942-2002)*, consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=43>.
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (2010). Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire, 10 décembre 2013, *Communiqués de presse*. consulté le 21 février 2014 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiquer/communiquer-presse-2013/decembre/dec1310.htm>
- Institut de la statistique du Québec (2013). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), (2001) *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AEilots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2014). *Ilots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface*. Consulté le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.
- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté le 30 octobre 2013 à www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/C clientele/Cadre_ref_SCLS.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*. Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013.

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt

MRC de Charlevoix-Est, (2011). *Schéma d'aménagement et de développement révisé – Connaissance territoriale*, juin 2011. Consulté le 12 janvier 2014 à

http://www.mrccharlevoixest.ca/media/999/2._connaissance_territoriale.pdf.

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). (2013) *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.

Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). "The Concept of Access : Definition and Relations to Consumer Satisfaction", *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.

Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Consultée le 8 octobre 2013 à

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>

Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.

Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.

Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ). (2012). *Statistiques*, 4 p.

Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.

Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2011). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées : Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 77.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (2012a) *Glossaire*. Consulté en ligne, le 23 août 2013. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2013a). *Définitions, le logement au Canada*. Consultée le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement,

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.

- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2009). Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. *Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2010). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2013a). *Présentation d'AccèsLogis*. Consulté le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html.
- Société d'habitation du Québec (SHQ) (2013b). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O.
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*.
- Statistique Canada (2011). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada, 2011, *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>. Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau n o 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ.
- Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Dictionnaire du recensement, produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>
- Vida, Stephen (2011) *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec. Consulté, le 20 décembre 2013 à http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf

ANNEXE I. TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX-EST, PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, MRC de Charlevoix-Est, 1996 à 2024

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada)				Perspectives de population (ISQ)		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Clermont	3 225	3 080	3 040	3 115	3 020	2 950	2 925
La Malbaie	9 260	9 140	8 960	8 865	8 580	8 335	8 100
Notre-Dame-des-Monts	910	830	765	815	700	690	650
Saint-Aimé-des-Lacs	900	955	1 075	1 070	1 200	1 255	1 315
Saint-Irénée	640	670	725	670	705	685	675
Saint-Siméon	1 490	1 455	1 355	1 300	1 270	1 200	1 175

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX-EST

Tableau B. Population en nombre absolu, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix-Est, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
MRC Charlevoix-Est	16 245	2 205	1 580	3 410	5 680	1 895	1 475	3 370
Baie-Ste-Catherine	215	5	20	35	100	25	30	55
Clermont	3 120	425	300	665	1 070	340	320	660
La Malbaie	8 855	1 215	910	1 865	3 095	1 000	770	1 770
Mont-Élie	65	5	0	15	20	20	5	25
N.-D.-des-Monts	795	125	80	195	285	55	55	110
Sagard	105	10	10	15	40	25	5	30
St-Aimé-des-Lacs	1 080	165	95	250	370	120	80	200
St-Irénée	675	80	50	105	260	105	75	180
St-Siméon	1 300	150	105	265	435	195	150	345

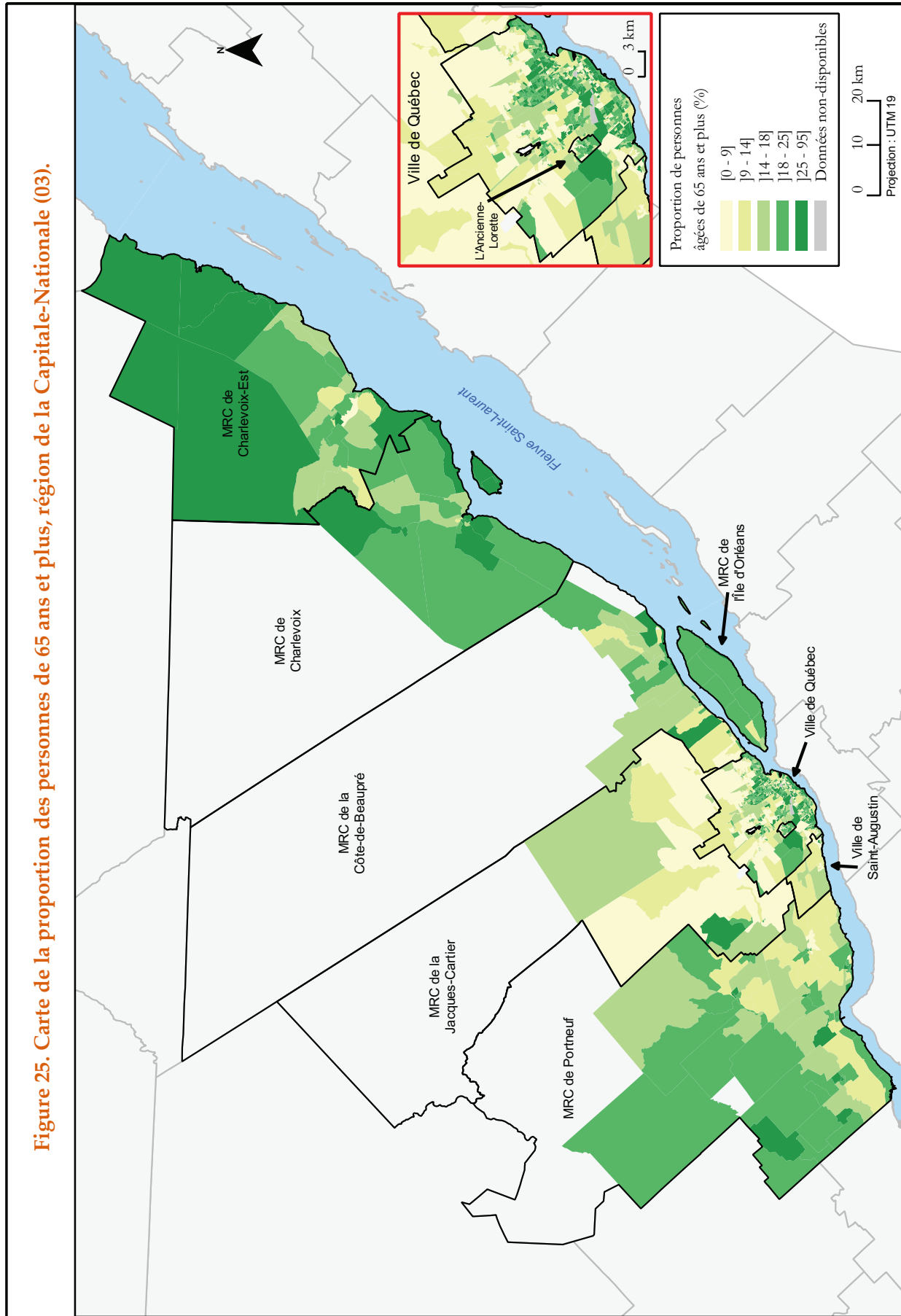
Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-312-xcb2011006.

Tableau C. Évolution de la proportion d'aînés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

Lieu	65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-312-xcb2011006.

ANNEXE 3. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).



ANNEXE 4. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Tableau D-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Charlevoix-Est	3125	54,24	2145	50,35	0	-	0	-
Baie-Sainte-Catherine	45	44,44	55	54,55	0	-	0	-
Clermont	600	57,5	370	51,35	0	-	0	-
La Malbaie	1640	54,57	1050	49,52	0	-	0	-
Mont-Élie	25	40	25	40	0	-	0	-
Notre-Dame-des-Monts	105	57,14	85	52,94	0	-	0	-
Sagard	35	42,86	20	50	0	-	0	-
Saint-Aimé-des-Lacs	195	53,85	165	48,48	0	-	5	0
Saint-Irénée	180	52,78	170	50	0	-	0	-
Saint-Siméon	290	53,45	230	50	0	-	5	0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA

Tableau D-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Charlevoix-Est (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart. dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Charlevoix-Est	125	52	0	-	305	60,66	485	68,04	15	66,67
Baie-Sainte-Catherine	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Clermont	25	40	0	-	90	66,67	130	69,23	0	-
La Malbaie	95	47,37	0	-	175	57,14	340	70,59	5	0
Mont-Élie	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Notre-Dame-des-Monts	5	0	0	-	15	66,67	5	100	0	-
Sagard	10	100	0	-	0	-	0	-	0	-
Saint-Aimé-des-Lacs	5	100	0	-	10	100	5	0	0	-
Saint-Irénée	5	100	0	-	5	0	5	0	0	-
Saint-Siméon	10	0	0	-	25	80	10	50	5	0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA

ANNEXE 5. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE CHARLEVOIX-EST

Tableau E-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix-Est

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Logement Mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	1050	800	35	5	75	120	0	5	5
70 à 74 ans	770	555	35	5	65	110	0	0	0
75 à 79 ans	585	380	25	0	80	95	0	0	5
80 à 84 ans	430	260	25	0	55	90	0	5	0
85 ans et +	290	160	10	0	40	75	0	0	0
65 ans et +	3125	2155	130	10	315	490	0	5	5
75 ans et +	1305	800	60	0	175	260	0	10	10

Source : Statistique Canada, recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau E-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix-Est (suite)

Groupe d'âge	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	1050	800	0	245
70 à 74 ans	770	555	0	215
75 à 79 ans	585	380	0	205
80 à 84 ans	430	260	0	175
85 ans et plus	290	160	0	125
65 ans et plus	3125	2155	0	965
75 ans et plus	1305	800	0	505

Source : Statistique Canada, recensement de 2011, calculs IVPSA

N.B. : La colonne « Autre logement » représente le total des *logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes*. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 6. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX-EST

Les tableaux de cette annexe présentent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent, en quantité absolue, le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque municipalité.

Ainsi, la colonne des maisons individuelles permet de constater que 64,7 % des femmes et 75,8 % des hommes vivent dans une maison individuelle dans l'ensemble de la MRC de Charlevoix-Est. À Sagard, 100 % des femmes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle, alors que c'est à Clermont que ce taux atteint son seuil minimum, pour les deux sexes, soit 54,3 % des femmes et 67,9 % des hommes.

Tableau F-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Charlevoix-Est

Lieu	Total		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement mobile	
	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Charlevoix-Est	1695	1430	64,7	75,8	0	0	0	0
Baie-Sainte-Catherine	20	25	100	100	0	0	0	0
Clermont	345	255	54,3	67,9	0	0	0	0
La Malbaie	895	745	57,5	69,7	0	0	0	0
Mont-Élie	10	15	100	100	0	0	0	0
Notre-Dame-des-Monts	60	45	75,0	80,0	0	0	0	0
Sagard	15	20	50,0	100	0	0	0	0
Saint-Aimé-des-Lacs	105	90	84,2	89,5	0	0	0	5,26
Saint-Irénée	95	85	94,4	89,5	0	0	0	0
Saint-Siméon	155	135	82,1	79,3	0	0	0	3,45

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, calculs IVPSA.

Tableau F-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Charlevoix-Est (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Charlevoix-Est	3,9	4,3	0	0	11,1	8,5	19,8	11,0	0,6	0,4
Baie-Sainte-Catherine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clermont	2,9	5,7	0	0	17,1	11,3	25,7	15,1	0	0
La Malbaie	5,0	6,6	0	0	11,1	9,9	26,5	13,2	0	0,7
Mont-Élie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-des-Monts	0	10,0	0	0	16,7	10,0	8,3	0	0	0
Sagard	50,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Aimé-des-Lacs	5,3	0	0	0	10,5	0	0	5,3	0	0
Saint-Irénée	5,6	0	0	0	0	5,3	0	5,3	0	0
Saint-Siméon	0	6,9	0	0	14,3	3,5	3,6	3,5	0	3,5

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, calculs IVPSA

ANNEXE 7. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE CHARLEVOIX-EST

Tableau G. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, MRC de Charlevoix-Est

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Certification
Coopérative d'habitation Malle Baye (Charlevoix)	La Malbaie	COOP	20	n/a
Corporation des Patriotes Inc.	Clermont	OBNL	16	Oui
Domaine La Seigneurie (Sécuri-Loge La Malbaie)	La Malbaie	OBNL	20	Oui
Gîte Aigle Pêcheur	La Malbaie	Résidence privée (RPA)	9	Oui
La Maison au Petit Bonheur	La Malbaie	OBNL	9	Oui
La Maison Desmeules	Clermont	Résidence privée (RPA)	9	Oui
OMH de Clermont	Clermont	HLM	41	n/a
OMH de La Malbaie	La Malbaie	HLM	25	n/a
OMH de Saint-Siméon	Saint-Siméon	HLM	10	n/a
Résidence au Clair de Lune	Saint-Siméon	Résidence privée (RPA)	8	Oui
Résidence d'accueil Charlevoisine 2000	Saint-Siméon	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Résidence Lanoyée	Notre-Dame-des-Monts	OBNL	11	Oui
Total d'unités et de résidences		COOP = 1 HLM = 3 OBNL = 4 RPA = 4	187 unités locatives	8 résidences certifiées

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

ANNEXE 8. CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.

Figure 26. Carte de la RMR selon les zones définies par la SCHL



Source :SCHL, Rapport sur le marché locatif, automne 2012, page 6.

ANNEXE 9. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC

Tableau H. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013, Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec* ». Consulté à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf

Tableau I. Taux d'inoccupation des places standards (RPA), RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*.

ANNEXE 10. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau J. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.